



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 19 mars 2025, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	30	
Absents représentés	3	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Guy PICARLE, Martine MÉZONNET, Jean-François VIGUÈS, Hervé GRANDJEAN, Josiane MARION, Françoise MASSOUBRE, Francis GAUMY, Aïcha GASSER, Michel PRÉAU, Philippe ROCHETTE, Valérie BERTHÉOL, Béatrice STABAT-ROUSSET, Aurélien BAZIN, Vivien GOURBEYRE, Olivier DEVISE, François ULRICH, Hélène VEILHAN, Dominique MOLLE, Isabelle FOURTIC, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Aline FAYE, Jean-François MAUME, Josiane TOURNEBIZE

Absents représentés :

Christine LECHEVALLIER représentée par Christian DURANTIN
André WALTER représenté par Jean-Paul CUZIN
Cristina MESLET représentée par Nadine DAMBRUN

Martine MÉZONNET a été nommée secrétaire de séance.

M. Le Maire : Bien, merci de regagner vos places, nous allons pouvoir démarrer cette réunion de notre Conseil municipal, je vous propose effectivement d'ouvrir la retransmission pour accueillir les internautes qui suivent nos débats que je salue. Bonsoir à toutes et à tous également, je vais procéder à l'appel. Nous pouvons valablement délibérer. Le quorum est atteint et je vous propose comme secrétaire de séance notre collègue Martine Mezonnet, c'est donc elle qui assurera le secrétariat de la séance.

1- APPROBATION DU PROCÈS VERBAL SUITE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2025

M. Le Maire : Bien, premier rapport, comme d'habitude, c'est l'approbation du PV, donc du projet de PV qui vous a été transmis concernant la réunion du 19 février dernier. Est ce que le document que vous avez reçu appelle de votre part des observations, des remarques ? Oui, Monsieur Ulrich.

M. Ulrich : Oui, merci Monsieur le Maire, je ne vais pas reprendre tout ce qu'il y aurait parce qu'il y a les problèmes de ponctuation et d'accent, mais il y a quand même deux, trois choses, il faut qu'on corrige si c'est possible. Donc page 13 à la 6^{ème} ligne de mon intervention, il faudrait prendre : bon c'est peut être un choix délibéré mais là mettre une virgule, ça je vous l'accorde, virgule et supprimez le alors. Parce que sinon c'est complètement illisible. Je ne pense pas que ce soit dramatique, mais bon. A la page suivante c'était juste pour un accord parce que ça m'a choqué à la 6^{ème} ligne : toute l'analyse que vous avez faite il faut juste rajouter un « e ». Je tiens beaucoup à l'accord des participes passés. Et une autre page 16 alors, toujours dans mon intervention, juste avant celle de Monsieur Devise en partant donc du bas, la 4^{ème} ligne il y avait : que vous laisser avec au niveau d'urbanisme au niveau des placements. Non, ce n'était pas au niveau des placements, c'était au niveau des déplacements. Non, je ne parlais pas des placements financiers de la commune, je parlais des déplacements. Voilà, je vous remercie.

M. Le Maire : Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Il n'y en a pas. Donc, avec les remarques faites par Monsieur Ulrich, les trois remarques, je mets ce projet de procès-verbal au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Oui, une abstention M. Cogneras qui était absent, donc une abstention. Je vous remercie. Ce rapport est adopté à l'unanimité des votants.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 32 Voix Pour et Une Abstention :

- **APPROUVE** le procès verbal de la séance du 19 février 2025

2 - ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES VERSEES EN 2024

M. Le Maire : Vous le savez, ce soir, on va dire le cœur de notre Conseil, c'est comme il se doit après avoir examiné donc le Rapport d'Orientations Budgétaires lors du débat en février dernier. Il nous faut vous présenter un budget ce soir, ce que nous allons faire. Et dans le cadre du budget, concomitamment à sa présentation, il est prévu que soit présenté l'état récapitulatif des indemnités versées en 2024 dont nous avons pu en tant qu'élus bénéficier. Vous avez le rapport qui vous est présenté avec les chiffres. Est-ce qu'il appelle de votre part des remarques, des questions ou des interrogations ? C'est une obligation réglementaire sur laquelle il faut prendre acte de cette présentation.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue ce jour, de la présentation de ce rapport et de la tenue du débat qui s'en est suivi.

3 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

M. Le Maire : Très bien, écoutez, je vous remercie. Dans le rapport qui suit, il s'agit de procéder à l'approbation du compte de gestion 2024 et c'est notre collègue, Patrick Néhémie, qui va le présenter.

M. Néhémie : Si vous le voulez bien, comme nous l'avions fait l'année dernière, je vous propose de regrouper la présentation des différents votes. Nous avons, concernant les débats budgétaires, sept délibérations qui sont inscrites à l'ordre du jour de ce Conseil. Je vous propose de scinder les débats en trois parties sur lesquels je ferai une introduction avant débat. La première partie concerne les délibérations relatives à l'exercice 2023, c'est-à-dire : le compte de gestion, le compte administratif, l'affectation des résultats de clôture. Oui, bien sûr 2024 désolé. Dans un deuxième temps, les délibérations préparatoires au budget primitif, c'est-à-dire : les taux d'imposition 2025, les modifications d'autorisations de programmes et les crédits de paiements. Puis nous passerons ensuite au budget 2024.

M. Le Maire : Budget 2025.

M. Néhémie : 25 décidément, j'ai décidé de me rater sur toute...

M. Le Maire : De revenir une année en arrière.

M. Néhémie : N'y voyez aucun non dit de ma part.

M. Martin : C'est simplement pour l'organisation que vous nous proposez. Moi je pense qu'il serait plus simple de voter les délibérations une par une, les comptes de gestion puis passer au compte administratif. On ne se trompera pas d'année d'ailleurs grâce à ça et, passer les délibérations les unes après les autres, ça me paraît plus simple. Enfin moi j'ai cadencé mes interventions en fonction des rapports.

M. Néhémie : Il n'y a pas de souci là-dessus. Mais par contre, concernant les comptes de gestion, étant donné que les comptes de gestion on les vote comme tel, identiques à ceux des comptes administratifs. Je propose de faire une présentation introductive commune puisque de toute façon on parle des mêmes chiffres.

M. Le Maire : Et le vote sera bien sur chacun des rapports tel qu'il a été présenté. Comme vous le savez, on a un problème. On l'a prévu d'ailleurs au budget de remettre en état l'installation vidéo de la salle du Conseil qui est à bout de souffle. Et donc on a mis, pour permettre d'avoir un accompagnement, des explications qui sont données, un PowerPoint qui récapitule les points principaux. Mais effectivement, la portée de la souris ne doit pas être suffisante.

Il y avait aussi une remarque préalable d'Olivier Devise.

M. Devise : Oui, c'était pour rappeler que pour les comptes administratifs et la présentation, le Maire doit être absent. Donc si on regroupe tout, ça va poser un problème.

M. Le Maire : Oui, mais je sortirai au bon moment pour le compte administratif.

M. Devise : Alors si c'est tout de suite que le compte administratif est présenté, ça pose problème. C'est pour ça qu'une séparation est peut-être mieux.

M. Néhémie : Alors, les textes sont clairs là-dessus. Je les ait vérifiés pas plus tard que la semaine dernière puisque, pour d'autres votes, nous avons eu besoin de revenir sur les éléments du CGCT en la circonstance. Donc la présentation, le débat introductif, peut se faire en présence du Maire qui ne participe pas aux débats. Par contre, le vote, effectivement, il doit être absent. Je propose tout de suite donc d'attaquer avec le compte administratif. Donc les données finales du compte administratif confirment les informations communiquées sur le pré- atterrissage 2024, qui a été présenté à l'occasion du ROB 2025 au dernier Conseil municipal. Les objectifs définis, qui étaient de contenir les dépenses de fonctionnement, ont été tenus. Les recettes de fonctionnement pour lesquelles nous avons établi des prévisions prudentes, et pour lesquelles nous avons enregistré quelques recettes non prévues au moment du budget primitif 2024, ont permis de dégager un excédent de fonctionnement satisfaisant. Enfin, la section d'investissement entre dans une nouvelle phase du projet Jean Zay, marquée par un accroissement des dépenses d'investissement et des recettes d'investissements en hausse également. C'est ce que nous allons maintenant parcourir ensemble, en commençant par les dépenses de fonctionnement. Deux chapitres représentent, vous le voyez sur ce schéma, là 78% de la dépense. D'une part, les charges générales qui ont été parfaitement tenues, ce qui nous a permis d'éviter d'utiliser les crédits supplémentaires ouverts par précaution lors de la dernière décision modificative pour prévenir d'éventuelles tensions sur les prix donc ce qui n'a pas été nécessaire. Le taux d'exécution de ces dépenses de fonctionnement se situe à 93%. Les charges de personnel, en ce qui les concernent, sont en deçà des crédits ouverts au budget primitif, notamment car nous avons anticipé une revalorisation du point d'indice, qui sont des scénarios qui ne se sont pas présentés en 2024. Donc ces charges complémentaires se sont révélées inopérantes en la matière. Enfin, les autres chapitres de dépenses de fonctionnement sont plutôt en deçà des prévisions initiales du budget primitif 2024. Concernant les recettes de fonctionnement, comme chaque année, nous pouvons rappeler que nous avons perdu depuis plusieurs années la totale maîtrise de nos ressources ou, du moins, beaucoup de maîtrise de nos ressources. Nous ne pouvons agir désormais que sur les seules taxes foncières et les tarifs communaux. Alors les premières, les taxes foncières, constituent la plus grande masse de nos ressources avec 62% de la recette de fonctionnement. Au-delà de nos prévisions du BP 2024, la révision des bases de la responsabilité de l'État a généré une hausse de la recette fiscale à laquelle est venue s'ajouter une recette exceptionnelle de 156 000€. Il s'agit de ce que l'on appelle les rôles supplémentaires, c'est à dire en fin de compte des rappels sur des taxes foncières, des exercices antérieurs que nous connaissons depuis ces trois dernières années mais qui s'est révélé donc un petit peu plus élevé cette année. Les droits de mutation, les DMTO, sont également au-delà de la base très prudente vous l'aviez signalé que nous nous étions fixés, il s'agissait de 280 000€, nous en avons réalisé 295 000€. Enfin, grâce au logiciel dont nous nous sommes dotés et de la prestation de la société qui nous l'avait fournie la TLPE est en nette augmentation à 93 000€ contre 44 000€ l'année précédente soit plus du double. Cette année, les dotations et participations restent la deuxième recette dont l'évolution est positive. La variation d'une année sur l'autre est incertaine du fait des régularisations de subvention de la carte d'une année sur l'autre. Vous savez que nous récupérons toujours les subventions de la CAF avec pour le moins un trimestre d'écart. Ce qui fait que nous ne pouvons pas à proprement parler tabler les recettes de la CAF sur le temps de présentation des budgets. Les produits des services, la restauration scolaire, l'ALSH ainsi que la mutualisation de services auprès de la Métropole est en

nette progression de 8% environ du fait de l'amélioration de la fréquentation des deux services de restauration et ALSH et de l'évolution de certains tarifs liés à l'inflation. Enfin, le produit des sessions de foncier et de matériel enregistre une recette de 81 000€, en hausse sur les prévisions et qui ne peuvent intégrer que les produits déjà notifiés en début d'exercice. En conclusion, sur cette section de fonctionnement, l'exercice 2024 permet de dégager un excédent de plus de 2 000 000€.

Passons maintenant à la section d'investissement. Les dépenses d'investissements connaissent en 2024 une croissance importante : 2 000 009€ contre 1 000 009€ en 2023, 1 000 003€ en 2022. Ceci symbolise la montée en puissance dans la réalisation des principaux objectifs de notre mandat en matière d'investissement, la rénovation du pôle Jean Zay. Et sur l'année 2024, les frais d'étude en termes d'AMO et la réalisation des huisseries de la maternelle. Le centre bourg avec une étude de mobilité et de stationnement dans le cadre de l'ORT, la reprise de la toiture de l'Eglise Saint Pierre, le terrassement et l'aménagement de la place d'Armes.

Le développement durable et l'écologie et dans ce cadre-là, l'étude sur la mobilité dans les communes, un diagnostic circulation, la concrétisation de l'opération solaire-dôme au Masage, le plan de gestion de l'ENS comme chaque année et la suite des missions dans le cadre du décret tertiaire.

Concernant le développement de la politique Jeunesse, l'aménagement de l'Espace Jeunes dont nous avons déjà à plusieurs reprises parlé.

Concernant la maintenance des équipements, Le tremplin, la sécurisation des bâtiments qui est une préoccupation récurrente dans notre mandat. L'automatisation du portail du cimetière, de nombreuses acquisitions de matériels et de logiciels, là il s'agit encore de dépenses récurrentes.

En matière de recettes d'investissement, on retiendra d'abord qu'il n'y a pas eu la volonté de recourir à l'emprunt lors de l'exercice 2024. Les recettes sont principalement constituées de l'affectation du résultat 2023 pour 518 000€, de subventions à hauteur de 75 000€, bien en deçà de la prévision de 148 000€ mais qu'il faut relativiser par l'absence de 589 000€ qui ont été notifiés mais non réalisés sur 2024 et que l'on retrouve en reste à réaliser sur 2025. Le FCTVA compte pour 80 000€ et le remboursement de la dette en capital de la Métropole, donc pour les prêts qui ont été réalisés dans le cadre d'activités qui aujourd'hui ont été transférées à la Métropole pour 189 000€. Une information importante aussi à relever, les restes à réaliser ont été cette année, c'est relativement inhabituel, excédentaires. Des actions ont été menées au sein des services pour clarifier la situation des restes à réaliser par une vérification plus rigoureuse des engagements non soldés. Cela a conduit à une baisse conséquente des restes à réaliser à peu près de moitié et un taux de réalisation en nette amélioration, 70% de réalisation hors restes à réaliser, 80% restes à réaliser compris. Par ailleurs, le pointage des financements notifiés a permis de comptabiliser 589 000€ de restes à réaliser en matière de recettes. C'est ce dont je vous parlais tout à l'heure. Ce qui permet de dégager un excédent au titre des restes à réaliser de 171 000€ qui constitue un report positif dans l'exercice 2025. Au vu de ce constat sur les comptes administratifs, l'affectation des résultats, on peut parler de l'affectation des résultats de clôture. Le résultat de l'exercice 2024, après intégration des reports de l'exercice 2023, s'établit à 2 000 100€ j'arrondis en fonctionnement et de moins 909€ en investissement. Et 738 000€ après prise en charge des restes à réaliser. Ainsi, nous pourrions amorcer l'année budgétaire avec un report d'exercice de 1 320 000€ en section de fonctionnement quasi identique à celui de 2023 et les 738 000€ que nous verserons à la section d'investissement pour

combler le déficit constaté à la fin de l'exercice. J'en ai donc fini pour la première partie sur les comptes administratifs donc le débat est ouvert. Après quoi nous pourrions procéder aux trois votes dont je vais vous parler : compte de gestion, compte administratif et affectation des résultats.

M. Martin : Bonsoir, merci pour cette présentation. Vous imaginez bien que je l'ai écouté attentivement et j'ai quelques remarques ou observations à faire tout d'abord sur la section de fonctionnement. Au chapitre 11 : les charges de caractère général, j'ai fait le calcul, elles ont été réalisées à 91% et sur le chapitre 12, qui correspond aux charges de personnel, elles ont été réalisées à 93%. Ce sont deux chapitres qui normalement avec un pilotage fin au moment de la réalisation du budget, on pourrait avoir un atterrissage proche des 100%. On se rend compte que les sept points d'écart qu'il peut y avoir sur les charges de personnel correspondent tout de même à un peu plus de 400 000€. D'ailleurs, je suis étonné de ne pas retrouver les mêmes éléments de langage que vous avez utilisé dans le ROB 2025 expliquant que c'était grâce « aux vacances de poste » je vous cite, que vous aviez pu réaliser ces économies par rapport aux prévisions. Il faut peut être y voir un abus de langage non assumé de votre part. Pour les recettes de fonctionnement, vous détaillez au chapitre 70, les différents produits et services qui nous permettent de réaliser 1 100 000€ de recettes en précisant que ces 8% de plus que le niveau initialement prévu. C'est une excellente nouvelle, nous constaterons d'ailleurs, et vous le faites remarquer, que les services ALSH visiblement ont fait preuve d'une grande activité et génèrent des revenus de 109 000€ qui dépassent les prévisions. Cependant, face à ces recettes, il serait bon d'avoir les charges qui s'y affaiblissent. C'est d'ailleurs une demande que nous avons fait lors du précédent Conseil municipal. Cela nous permettrait de nous faire, en toute objectivité, notre propre opinion sur l'intérêt financier pour la commune de ces services.

Toujours dans les recettes de fonctionnement, je ne reviendrai pas sur le dynamisme des bases qui nous permettent de dépasser les prévisions de 450 000€, affichant ainsi une recette fiscale de 7 900 000€. Maintenant, je vais passer à la section de fonctionnement.

Vous nous faites une énumération des différentes dépenses. J'ai tout d'abord une remarque. Il aurait été intéressant sur les dépenses énoncées pour les chapitres 20 et 21, de faire apparaître les sommes correspondantes aux réalisations. Ce qui éviterait un travail de recherche, dans certains cas un peu fastidieux et pour d'autres, notamment sur le chapitre 21 où il est particulièrement difficile d'y retrouver nos petits. Tout d'abord, sur le chapitre 20 concernant la rénovation du groupe scolaire Jean Zay, il est intéressant d'apprendre que sur 1 300 000€ de dépenses prévues en 2024, 836 000€ correspondent à des frais d'étude et que finalement 136 000€ sont des avances sur commande. Alors certes, vous mettez en avant le taux des restes à réaliser qui sont intéressants. Mais les travaux n'ont pas avancé en 2024. Cela a tout de même le mérite de pouvoir connaître le montant total des frais d'étude sur ce projet. C'est une question que nous avons posée et pour laquelle nous n'avons pas eu de réponse non plus. Au chapitre 21, vous nous rappelez le montant des travaux de réhabilitation du local destiné à l'accueil Espace Jeunes, 102 000€. Est ce que vous pourriez nous rappeler, et là c'est une question qui, bah forcément mérite réponse, est ce que vous pourriez nous rappeler le montant budgété en 2024 ? Cela me paraît une somme importante simplement pour des travaux de rénovation. Par ailleurs, je vois apparaître une ligne terrassement et aménagement de la place d'Armes pour laquelle aucune présentation n'a été faite ni dans le ROB 2024, ni au budget 2024. Sauf erreur de ma part. Pouvez-vous nous préciser le montant des travaux réalisés ? Toujours au chapitre 21, il y a un programme de sécurisation des bâtiments communaux où l'on voit apparaître l'école

Jean Zay, le Masage, le Cossec, la Halle des Sports. On comprend aisément que pour 2024, le CAB et sa sécurisation ne faisait pas partie de vos priorités comme au ROB 2025, merci.

M. Le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? On fera des réponses globales je pense. Il n'y en a pas. On apporte quelques éléments. J'ai été surpris de la formulation mais peut être est-ce là aussi une interprétation ou une mauvaise compréhension de ma part ? Mais évoquer l'intérêt financier pour la commune de l'accueil de loisirs, je pense qu'il y a pas d'intérêt financier. Il y a un intérêt pour les familles et pour les enfants. Quand on a des services publics comme c'est le cas, on n'en cherche pas la rentabilité. On cherche en revanche à en optimiser le fonctionnement et à dépenser d'une manière la plus adéquate. On ne cherche surtout pas à faire, à vouloir faire du bénéfice ou rentrer dans les fonds, mais on offre un vrai service à la population. Je laisserai Patrick Néhémie apporter des chiffres parce qu'il est plus affûté que moi sur ce sujet. Mais sur l'Espace Jeunes, l'étonnement sur le coût des travaux, oui effectivement, 100 000€ c'est une somme, mais c'est aussi une somme qui est nécessaire quand pendant des années ce local, comme malheureusement d'autres sur la commune ont fait l'objet d'aucune prise en compte et d'aucune amélioration. Je pense qu'un certain nombre d'entre vous connaissez ce local avant que les travaux soient engagés. Je sais que certains d'entre vous ont eu l'occasion de s'y rendre tout dernièrement. Vous avez pu mesurer le différentiel qui s'est produit. Donc oui, effectivement, ça coûte cher. Effectivement, c'est une somme. Si on avait pu faire avec moins, nous l'aurions fait. Mais pour autant, c'était indispensable de rentrer dans ce cadre-là. Quand on reçoit du public dans un endroit, ce qui est le cas, il y a un certain nombre de règles et de normes qu'il faut respecter. Tout ça mis bout à bout fait une somme d'argent. C'est aussi ce qui nous conduit progressivement à engager des actions qu'on fera sur le CAB, puisqu'on va le sécuriser cette année parce qu'il y a un certain nombre de points préalables à faire avant toute étude de réaffectation et de réaménagement qui sera sans doute dans la réalisation d'un prochain mandat. Mais la mise à niveau, on travaillera en deux temps parce qu'il faut effectivement, lorsqu'il y a pas eu d'action faite pendant de très nombreuses années, et bien on se retrouve à la tête d'un patrimoine qui pose problème et sur lequel il faut engager des actions. Je laisse mon collègue peut être compléter sur un certain nombre de chiffres.

M. Néhémie : Je ne serai pas en mesure d'apporter des chiffres dans l'immédiat, sur un certain nombre d'éléments, parce que je ne les ai pas à mes côtés. Mais bien entendu, vous aurez ces éléments là. Je vais vous donner quand même quelques petites précisions. Concernant le 012 vous parlez d'abus de langage non assumé ? Non, non l'abus de langage est assumé pleinement. J'avais indiqué qu'effectivement, parmi les explications de la non consommation de l'intégralité des crédits, il y avait plusieurs facteurs. Pour ce qui est des frais de personnel d'une part, effectivement, la non prise en compte, et c'est ce que je disais d'un certain nombre de dépenses qui avaient été anticipées et qui ne se sont pas déroulées, c'est celle qui concerne les progressions du point d'indice et l'attribution de points d'indice dans certaines catégories. Je l'ai fait d'ailleurs à l'occasion de la Commission. Il me semble qu'effectivement, à l'occasion de certaines mobilités des postes sont restés vacants pendant quelques mois. Et que, de fait, ça constitue ipso facto une économie de revenus distribués. Je l'avais d'ores et déjà indiqué. Et puis par ailleurs je l'ai dit à l'occasion de la commission aussi, et on l'indique à l'intérieur du ROB 2025, nous reprenons une étude de l'estimation des dépenses qui ne se font plus en évolution comme on l'avait peut être fait antérieurement, mais par une analyse poste par poste d'estimations des revenus poste par poste qui nous arrive à un résultat qui est un petit peu plus resserré effectivement qui sera beaucoup plus

resserré au moment de l'exercice 2025 qu'il n'a pu l'être sur l'exercice 2024. Concernant les prestations de services, je ne reprendrai pas ce que disait Monsieur le Maire tout à l'heure. Mais je ne connais pas de prestation de service qui rapporte. Le principe d'un service public, ça n'est pas de faire de l'argent bien entendu. C'est de mettre un certain nombre de services au service de la population, la participation des familles au moment des repas, la participation des familles à l'ALSH, la participation dans toutes les activités humaines qui se déroulent sous l'égide de la collectivité. C'est pareil pour le multi accueil. Tout ça sont des activités qui par essence sont déficitaires. Prétendre le contraire serait un grave mensonge. C'est parfaitement assumé. C'est le rôle d'un service public d'éducation, d'un service public de la jeunesse, d'un service public de la petite enfance que de contribuer à la mise en œuvre de services au service de la population. On n'est pas une entreprise privée qui doit effectivement équilibrer son budget en matière de services de cet ordre là, c'est une participation de la commune à l'effort. Et la participation des familles est parfois, je ne dirais pas marginale mais faible par rapport au coût global de la prestation. Mais c'est quelque chose qu'il nous faut assumer. Il ne faut pas laisser penser aux gens que nous avons pour vocation effectivement d'équilibrer les charges de ce genre de services qui sont rendus à la population. Le dynamisme des bases voulu, vous l'indiquez, c'est une des sources de la hausse des impôts dans notre collectivité. Elle n'est pas de notre fait. C'est un taux qui nous est communiqué par l'État. C'est une progression de 7% des bases en 2024 qui est appliquée sur l'ensemble du territoire, du moins pour ce qui est du taux de base, c'est le cas de le dire. Et après bien sûr, il y a des effets de correcteurs. C'est ce qui s'est passé pour nous qui fait que le taux est un petit peu plus faible au bout du compte. Mais il s'agit bien là encore de quelque chose sur lequel nous n'avons aucune prise. Le seul taux sur lequel nous avons prise, c'est le taux de la taxe foncière que nous appliquons. Par rapport à ces bases, et celui-ci a été maintenu en 2024, comme on l'avait dit pour le ROB 2025, nous l'appliquerons aussi en 2025. Concernant Jean Zay, on n'a jamais dit le contraire, que des études étaient encore entreprises dans le cadre de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage notamment, et puis des études d'autres natures en matière énergétique et autres concernant Jean Zay pour cette année. Comme je l'indiquais, les dépenses en terme de travaux concernant Jean Zay ont concerné essentiellement les huisseries de la maternelle. Les dépenses lourdes vont maintenant être engagées en 2025, selon l'échéancier que l'on va adapter et actualiser dans le cadre des APCP. Il s'agit d'un vote que nous aurons à réaliser tout à l'heure. Concernant l'estimation de l'Espace Jeunes, je ne me souviens plus quel était le montant que nous avons mis au budget en 2024. Mais Christian pourra peut être nous apporter quelques compléments mais peut être que sur la place d'Armes aussi, et sur la sécurisation ? Je lui laisse la parole.

M. Durantin : Concernant donc le local Jeune, la dépense était de 85€ pour 130 m², ce qui fait à peu près 650€ du mètre carré, ce qui est dans les normes de rénovation d'un local. Et en ce qui concerne la place d'Armes et le terrassement 23 kilos euros.

M. Martin : D'accord, merci pour ces réponses. Donc effectivement on budgétait 85€, on arrive à 102€ donc ça change le prix au mètre carré ce qui explique un petit peu mon étonnement pour le moins ma remarque. Mais vous ne faites que confirmer mon étonnement. Merci pour les travaux de la place d'Armes. On est sur 23 000€. Je dirais que si vous n'en aviez pas parlé avant au budget 2024, ça s'entend.

M. Le Maire : Oui, sur cette partie spécifique de la place d'Armes, c'est un chantier qui a été fait dans l'urgence par rapport au risque de péril qui existait sur le mur et qui a été [...]

M. Dumeil et M. Cogneras s'expriment hors micro.

M. Le Maire : Mais ça a été engagé dans le sillage. Quand il a fallu refaire le mur, on a complètement détruit le haut de la place donc il fallait le refaire. On n'allait pas la laisser en chantier comme c'était le cas. Je dirais que c'est relativement simple et il n'y a pas nécessité à rendre les choses compliquées quand elles ne le sont pas. Le mur était en situation de péril il a été constaté par un expert. On l'a fait conjointement avec la Métropole puisque sur ce type d'ouvrage d'art il y a un financement qui est partagé et pour travailler, il a fallu défoncer le haut de la place d'Armes enfin de la placette de la place d'Armes. On n'allait pas la laisser en l'état, donc on l'a mise au propre. Et on en a profité comme à chaque fois lorsqu'on fait une rénovation pour ne pas faire du bricolage d'essayer de faire les choses proprement. D'où, effectivement le coût : un peu plus de 23 000€, sachant que les plantations qui ont été faites sont prises dans un budget global au niveau de la commune. Une partie a été orientée sur cet espace qui je pense donnera satisfaction aux gens du quartier qui pourront l'utiliser avec un peu plus de plaisir que ce qu'ils avaient précédemment.

M. Martin : Je termine mon intervention. Merci pour ces précisions. Et ne pensez pas que, quand je pose des questions, c'est toujours inquisitoire. C'est aussi pour satisfaire ma curiosité et surtout mon envie de compréhension des choses qui se font dans notre commune. Pour revenir sur l'ALSH, alors ce n'est pas moi qui parle de revenus puisque c'est écrit dans votre texte. En effet, les services de l'ALSH permettent du fait de l'attractivité du service de générer un revenu de 109 000€. Donc bon on parle de revenus. Moi je vous posais la question des dépenses pour avoir un bilan financier sur l'ALSH tout simplement. Oui j'ai posé cette question, oui j'en n'ai conscience. Merci pour la leçon sur ce qu'est l'intérêt d'une municipalité et des services qu'elle peut rendre. Mais on parle de revenus financiers, c'est vous qui les donnez, c'est écrit, ce sont vos mots. Et je voulais avoir les dépenses financières tout simplement.

M. Le Maire : Mais dans un budget, c'est normal de donner les dépenses et les recettes. Mais moi, ce à quoi j'ai réagi, ce n'est pas la question de vouloir savoir combien ça coûtait, combien ça rapportait. C'était de s'interroger sur l'intérêt financier pour la commune. Pour nous, il n'y a pas d'intérêt financier. Il y a une gestion, effectivement, qui doit être faite.

M. Martin : Je n'ai jamais remis ça en cause. Je demande, depuis un moment, un bilan financier.

M. Le Maire : La question était de se dire l'intérêt financier ? Pour moi, il n'y a pas d'intérêt financier. Il y a une gestion qui doit être faite, entre le coût de revient porté par la collectivité et la contribution des familles pour permettre les activités qu'on propose à leurs enfants.

Mme Veilhan : Non, je voulais dire je suis d'accord avec ça qu'il n'y a pas d'intérêt financier et que effectivement on ne peut pas faire des bénéfices sur des services publics. Mais par contre je pense que demander une évaluation d'une opération et puis d'avoir ici en Conseil municipal une évaluation de ce qui s'est passé autour de l'ALSH c'est tout à fait justifié et ça on ne l'a jamais eu. On a des chiffres. Mais qu'est-ce que ça a apporté ? Est-ce qu'on peut avoir une vraie évaluation ? On attend toujours.

M. Le Maire : On vous le donnera en commission. Je pense que c'est le lieu le plus...

Mme Veilhan : Ce n'est pas seulement en commission, c'est en fait le Conseil municipal, c'est aussi le lieu. En commission, on est combien ? Enfin il y a une personne en commission, enfin si, nous on y assiste.

M. Le Maire : Tous les groupes sont conviés.

Mme Veilhan : Oui mais vous vous voyez bien...enfin moi je plaide à chaque fois pour qu'on ait ici des vraies informations qui concernent tout le monde, que tous les Beaumontois, les Beaumontoises puissent entendre et puissent regarder et puis que vous nous donniez des informations et qu'on puisse en débattre. Et l'évaluation des politiques publiques, ça fait partie de vos responsabilités.

M. Le Maire : On vous communiquera ces éléments. D'autres remarques ou questions dans cette partie, il n'y en a pas, donc je vous propose de passer aux différents votes et je quitterai la salle lorsque viendra le moment que je le fasse. Alors je peux procéder au vote du compte de gestion. Sur donc le compte de gestion il vous est demandé d'approuver le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2024 qui a été établi par le trésorier principal, Monsieur Loye de déclarer que le compte de gestion adressé pour l'exercice 2024 par le comptable visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour décide :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2024 établi par Monsieur LOYE, Trésorier Principal,
- **DE DECLARER** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

4 - COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

M. Le Maire : Pour le compte administratif donc je vais, comme il se doit, quitter la séance.

M. Néhémie : Avec toutes mes excuses concernant les bruits bizarres, effectivement j'essaierai d'être plus sérieux et de bien éteindre quand il le faut pour vous éviter d'avoir ces bruits qui dérangent. Donc pour le compte administratif...

M. Devise : Moi ce qui m'inquiète, c'est que pour le compte administratif et le débat, fallait élire un président avant qu'il ne soit pas le Maire. C'est le Maire qui a animé, qui a présidé les débats. On est dans l'illégalité. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure. Ça serait bien de respecter le CGCT à un moment. Le Maire ne peut pas animer, c'est toi sans doute en tant que premier adjoint qui aurait dû présider les débats et donner les paroles. Mais ce n'est pas au Maire de faire ça là on est en dehors du cadre du CGCT, c'est pour ça que j'avais demandé de séparer. Mais là ça pose quand même problème, c'est à dire qu'on n'a pas statué. On n'a pas fait les débats dans le sens qui est indiqué par le CGCT. Il peut assister mais il ne peut pas animer et présider le Conseil municipal comme il l'a fait. Donc moi ça me pose problème. Je ne sais pas si on peut voter les comptes administratifs là.

M. Néhémie : Je n'ai pas la même lecture que Monsieur Devise là-dessus, donc en conséquence je vous propose de voter...

M. Devise s'exprime hors micro.

M. Néhémie : Je n'ai pas avec moi le CGCT vous imaginez bien.

M. Devise s'exprime hors micro.

M. Néhémie : Ah bah vas-y lis.

M. Devise : « Le Conseil municipal est présidé par le Maire, à défaut celui qui le remplace dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister (ne pas participer à la discussion) et il doit se retirer au moment du vote. » Voilà, ça c'est le CGCT.

M. Néhémie : C'est ce que j'ai dit tout à l'heure, à savoir qu'il peut assister au débat. Il a apporté des éléments techniques mais il ne participe pas au vote, c'est ce qui se produit. Donc en conséquence je vous propose de passer au vote vu que le Maire est actuellement absent de notre Conseil.

M. Dumeil : Oui merci, on ne va pas chercher la pinaillerie là jusqu'à demain matin. Mais le texte qu'a lu Olivier Devise est court, bref et précis puisqu'il est indiqué qu'il doit y avoir l'élection d'un Président qui préside la séance du compte administratif, ce qui n'a pas été le cas. Alors tirez-en les conséquences que vous voulez.

M. Néhémie : Je suis un peu surpris de cette volonté de devoir élire un Président à l'occasion du compte administratif. J'ai le sentiment que de tels votes n'ont pas eu lieu dans les mandats précédents non plus.

M. Devise s'exprime hors micro.

M. Néhémie : Cela ne nous empêchera pas de quand même procéder à ce vote.

M. Bazin : Simplement pour être en accord avec Monsieur Dumeil l'idée n'est pas de pinailler. Après il y a des lectures et je pense que dans cette salle il y a pas de juriste de droit administratif particulièrement. Il y en a peut être un mais de droit privé en l'occurrence. Je vous propose qu'on puisse continuer à dérouler la séance et si toutefois vous souhaitez porter cet élément au contentieux, vous pourrez le faire bien évidemment. Je pense que, au regard du déroulé des débats, rien n'a entaché la qualité du débat que vous avez pu avoir et des questions et des réponses que vous avez pu obtenir. Après, libre à chacun.

M. Néhémie : Oui bien, donc je vous propose de passer au vote, vous avez eu connaissance donc des éléments concernant le compte administratif dont la section de fonctionnement. Je ne vais pas vous lire l'ensemble des chiffres présentés dans le projet de délibération qui vous est fourni. Considérant que ce document est en parfaite concordance avec le compte de gestion 2024 établi par le trésorier principal, je propose au Conseil municipal d'arrêter le compte administratif principal du budget principal 2024 aux tableaux qui vous ont été présentés en annexe.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à la majorité par 20 Voix Pour, 4 Voix Contre et neuf non participation au vote (Mme Hélène Veilhan, M. Olivier Devise, M. François Ulrich, Mme Dominique Molle, Mme Isabelle Fourtic, Mme Aline Faye, Mme Josiane Tournebize, M. Jean-François Maume et M. Le Maire) décide :

- **D'ARRÊTER** le compte administratif du budget principal 2024 aux sommes figurant aux tableaux joints.

M. Néhémie : Le compte administratif est adopté, je propose donc à Monsieur le Maire de reprendre ces fonctions.

M. Le Maire : Bien, on aborde donc maintenant l'affectation du compte de résultat et c'est toujours notre collègue Patrick Néhémie qui nous présente ce rapport.

4 - AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2024

M. Néhémie : Ainsi que je vous l'indiquais dans l'introduction des débats, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2024 de la manière suivante : Le résultat de fonctionnement de la section de fonctionnement 2024 était de 2 062 600,15€ le résultat d'investissement de 2024 après reste à réaliser était de moins 738 215,28€ en conséquence l'affectation proposée est une mise en réserve au compte 1068 de 738 215,28€ pour combler le déficit constaté à la section d'investissement, le reste de l'excédent de fonctionnement, soit 1 324 384,87€ sera reporté en section de fonctionnement au compte 002.

M. Le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a, avant de procéder au vote, des remarques, des questions ? Il n'y en a pas. Je vous propose donc de mettre aux voix ce rapport selon la présentation qui vient de vous être faite.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à la majorité par 21 Voix Pour, 8 Voix Contre, 4 Abstentions décide :

- **D’AFFECTER** l’excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l’exercice 2024 de la manière suivante :

	Résultat d'investissement 2024 (après RAR)	Résultat de fonctionnement 2024	Affectation proposée 2025	
			Mise en réserves (compte 1068)	Report en fonctionnement (compte 002)
Budget Principal	(-) 738 215.28 €	2 062 600.15 €	738 215.28 €	1 324 384.87 €

5 - TAUX D’IMPOSITION 2025

M. Le Maire : Alors, nous passons ensuite au point concernant les taux d'imposition et c'est également donc Patrick Néhémie qui nous présente ce rapport. Donc c'est à la page 53 du fascicule qui est entre vos mains.

M. Néhémie : Donc, la loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation, vous vous souvenez pour les résidences principales. Désormais, la taxe d'habitation n'est maintenue que pour les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Je ne vous re-détaille pas l'ensemble des locaux qui sont concernés. La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation pour la partie habitation principale est compensée, pour les communes, par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur leur territoire. Ce produit, de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est ajusté tous les ans en fonction d'un coefficient correcteur, dit « coco ». Le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté le 19 février 2025 a permis de présenter les grandes

tendances structurant le budget de notre collectivité pour l'exercice 2025, notamment la stabilité des impôts directs afin de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages. Ainsi les taux qui seront pratiqués pour cet exercice budgétaire 2025 seront, comme l'année précédente, de 12,52% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de 40,81% sur la taxe sur le foncier bâti communal et de 86,90% sur la taxe sur le foncier non bâti. Le produit fiscal attendu est estimé à 7 309 074€ après déduction du coefficient correcteur dont le montant reste au stade de l'estimation à 433 706€.

M. Le Maire : Merci. Là aussi, avant de passer au vote, est-ce que vous avez des questions, des remarques, des observations ? Olivier Devise.

M. Devise : Oui, notre groupe va voter contre pour plusieurs raisons, mais principalement, c'est que cette taxe d'habitation, effectivement, elle ne touche plus aucun Beaumontois sur sa résidence principale. Mais on aurait pu jouer sur cette taxe pour avoir une politique sur les logements vacants en prenant une taxe d'habitation sur les logements vacants qui est tout à fait possible, et d'appliquer ce taux-là. Et par rapport aux résidences secondaires, d'autant plus que notre potentiel fiscal étant largement inférieur à la moyenne ça fait une petite compensation au niveau des taxes qui rentrent et en plus elle nous fait diminuer le coefficient correcteur donc je trouve dommage de lancer dans le ROB et on a vu que l'étude serait peut être lancée en 2025 ou 2026. C'est quand même dommage d'attendre, alors qu'on en parle depuis plusieurs années, de toujours ne pas prendre en compte ces éléments. Et on sait que quand on voit le taux d'endettement qui a été projeté au ROB, qu'on a besoin de ressources pour pouvoir répondre à un taux d'endettement. Enfin à un taux de désendettement plutôt de plus de 13 ans, je rappelle.

M. Néhémie : Je suis d'accord sur le fait qu'effectivement, il y a la nécessité de corriger ce taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Il ne s'agit pas comme l'indiquait Monsieur Devise, d'apporter une ressource complémentaire parce que le nombre de résidences secondaires dans notre territoire est relativement faible et que ces taxes d'habitation ne constituent pas vraiment une grosse ressource. En ayant bien conscience de cela par contre effectivement, c'est aussi un marqueur clair pour les propriétaires de logements vacants que de les inciter à remettre sur le marché des logements vacants. Donc en ce sens-là je pense que la rectification du taux de la taxe d'habitation a plus un effet de signal politique que de ressources. Ce n'est pas avec ces sommes là que nous allons pouvoir nous épargner un recours à l'emprunt. Ce propos est un peu excessif. Comme je l'ai indiqué dans le ROB et comme nous l'avons présenté aussi à la Commission à partir du moment où cette modification du taux n'aura pas un impact fondamental sur le budget, mais qu'il s'agit plus d'un signal politique. Nous sommes favorables à ce qu'une étude soit menée en 2025 pour ne pas faire une estimation de hausse au doigt mouillé, mais de faire une analyse sur les résidences secondaires, les logements vacants et partant de là, dans un débat que nous mènerons avec vous, nous définirons un taux que nous pratiquerons lors du prochain exercice.

M. Le Maire : Et pour peut-être compléter, je souscris sans réserve à ce que vient de dire notre collègue, mais je pense, pour éclairer complètement le débat, qu'il faut se méfier aussi de ce que j'appellerais ce « miroir aux alouettes » que pourrait être d'augmenter comme ça sur les logements non occupés. Vous connaissez tous la situation de Beaumont nous avons un nombre de logements non occupés dans le vieux bourg. Logements qui sont en l'état non louable par rapport à leur niveau de performance. Donc, est-ce que c'est intelligent de faire si vous me permettez une double peine aux propriétaires ? Est-ce qu'il ne faut pas plutôt les inciter à rénover d'abord les logements ? Parce

qu'on sait tous que sur la Métropole nous avons besoin de logements. C'est un des axes fort porté par la Métropole de développer des logements. Nous y contribuons aussi et justement pour éclairer ce débat qui viendra, nous avons prévu sur cette année de faire une analyse de ces logements donc vacants aujourd'hui et qui pourraient demain être utilisés. Mais il faut aussi, comme je vous le disais, le mettre en regard avec la performance énergétique des logements et ne pas rentrer dans une spirale qui serait contre-productive par rapport à l'effet recherché. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose donc de passer au vote sur ce rapport qui vient de vous être présenté.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à la majorité par 25 Voix Pour, 5 Voix Contre, 3 Abstentions décide :

- D'ADOPTER les taux ci-dessous :

Taxes	Taux 2024	Taux 2025
Taxe d'Habitation (RS)	12.52 %	12.52 %
Taxe sur le foncier bâti communal	40.81%	40.81%
Taxe sur le foncier non bâti	86.90%	86.90%

M. Le Maire : Je vous remercie. Ce rapport est adopté. Donc, le rapport suivant qui est le rapport numéro 7, c'est la modification de l'APCP pour la réhabilitation du site Jean Zay. C'est Patrick Néhémie qui nous le présente également.

6 - MODIFICATION DE L'AP/CP REHABILITATION DU SITE JEAN ZAY

M. Néhémie : L'exercice 2024 a valu, donc, de mettre en œuvre des APCP pour la première fois pour rendre plus transparente et plus lisible la politique pluriannuelle d'investissement. C'est le cas notamment de la réhabilitation du site Jean Zay mais qui, du fait du calendrier budgétaire, s'est trouvé doté d'une APCP avant ouverture des plis des offres définitives des candidats admis à concourir au marché global de performance. À l'aune du budget 2025 et du début de ce chantier d'envergure, il convient nécessairement d'actualiser l'APCP afin de prendre en compte le montant de l'offre retenue, de corriger la ventilation des crédits de paiements en fonction du plan de facturation et du plan de travaux de l'entreprise, et d'anticiper une évolution des tarifs sur les années suivantes par la mécanique des révisions de prix figurant au marché. L'actualisation des données disponibles permet donc de proposer la planification suivante sur un montant global de 14 230 000€ TTC. Le crédit de paiement au titre de l'année 2024, qui a déjà été réalisé, se monte à 972 675,94€ les crédits de paiements au titre de l'année 2025, en fonction du plan de charge de l'entreprise et de son plan de facturation, 4 244 259,80€ sur 2026. Le crédit de paiement pour 4 912 054,82 est sur l'année 2027, les crédits de paiements de 2 986 242,75€ le reliquat sur l'année 2028 des crédits de paiements pour 1 114 766,69€.

M. Le Maire : Merci pour cette présentation, Olivier Devise.

M. Devise : Oui, je voulais savoir sur quels chiffres on vote. Ceux affichés ? Ceux dans le document ? Parce que ce ne sont pas les mêmes. Et, par ailleurs, la formulation des documents prête à confusion

sur la partie 2028 et, l'année suivante il faudrait dire pour un total de 1 114 766 69€ là c'est 1 190 931,76€. Alors, vu que ce ne sont pas les mêmes chiffres. Et que la formulation n'est pas forcément terrible moi je ne sais pas ce qu'on vote.

M. Néhémie : Ah non, mais ceux qui sont ici n'ont pas de valeur, c'est ceux de la délibération. On vote une délibération. S'il y a une erreur sur la diapo, ce n'est pas là-dessus qu'on vote. On vote sur un projet de délibération : celui qui vous a été soumis au Conseil municipal. Qu'on ait fait une erreur au niveau de la diapo et qu'on l'ait laissée passer, c'est une chose, mais ce n'est pas un point de droit sur lequel on doit s'appuyer pour dire qu'on ne peut pas voter ce document-là. On ne vote pas la diapo, on vote la délibération.

M. Devise : Ce n'est pas un souci, c'était juste pour savoir.

M. Néhémie : C'est bien la délibération.

M. Le Maire : (*problème de son*) Oui, on a du matériel qui a vieilli et qui n'a pas été entretenu, donc aujourd'hui il faut y passer.

M. Devise : Moi c'est plus sur la formulation de la dernière ligne sur 2028 : « crédits de paiements ». Sur 2028 et suivantes, on a l'impression que c'est 20 114 000€ et sur les toutes les années suivantes. Je voudrais juste rajouter : « pour un total de ... » puisque c'est ça finalement, voilà.

M. Le Maire : Très bien. Donc, avec ces éléments de compréhension qui ont été rajoutés, il y a Damien Martin qui veut intervenir.

M. Martin : Oui, merci. Alors vous imaginez bien, il n'y aura pas de suspense sur le fait que nous allons voter contre ce rapport. Cela mérite tout de même quelques explications. En effet, depuis le début, nous alertons sur l'importance des sommes engagées sur un seul projet initialement prévu à 7 000 000€, peut être 9 000 000€ dans le pire des cas envisagés il y a 3 ans, en passant par 11 800 000€ présenté il y a un an en mars 2024, pour atterrir aujourd'hui à 14 200 000€. Bien évidemment, et comme nous l'avons déjà précisé, le site Jean Zay avait besoin d'être rénové, mais pas à n'importe quel prix. Vous nous comparez souvent, pour ne pas dire « benchmarker », avec d'autres villes du territoire qui ont également rénové des écoles pour des sommes équivalentes. Je vous avoue que ça devient irritant, presque infantilisant et je m'explique. Vous oubliez de rappeler que ces villes n'ont probablement pas les mêmes ressources que nous. On vient d'en parler : des recettes fiscales en majorité, et c'est à peu près tout. Quelques produits financiers, on en a également parlé. Personnellement, avant d'acheter la même voiture que mon voisin ou alors de partir en vacances au même endroit, je me pose une question simple : est-ce que j'ai les revenus qui me le permettent ? Alors avant de nous comparer avec la ville d'Issoire comme vous l'avez fait précédemment, vérifiez leurs ressources et modestement, vous verrez qu'il faudrait revoir notre projet à la baisse. Mais finalement, pour vous, peu importe, vous ne serez plus là en 2026. Et vous laisserez un lourd héritage à la municipalité suivante. Un héritage de 14 000 000€ avec des investissements de 4 900 000€ en 2026, 2 900 000€ en 2027 et plus 1 000 000€ pour 2028 et les années suivantes. Vous endettez notre ville la privant de réaliser des travaux et d'autres projets pendant de nombreuses années. Mais finalement, pour vous, qu'importe, ce ne sera plus vos affaires en 2026. C'est pour ces raisons évidentes que nous continuerons à voter contre un tel projet d'envergure.

M. Le Maire : On va vous répondre.

M. Néhémie : D'abord, je ne vais pas plus relever que ça, mais je trouve assez infamante l'expression : « Vous ne serez plus là, vous n'en aurez plus rien à faire ». Je suis désolé mais je pense quand même que, en tant qu' élu responsable, citoyen responsable, je me sens impliqué aussi au-delà du mandat que je fais aujourd'hui. Donc, je trouve ce propos assez infamant. Ça, c'est la première chose. Ensuite, l'héritage, effectivement, nous allons porter un héritage, celui d'offrir aux Beaumontois et aux générations futures une école rénovée, une école qui a une volonté de s'inscrire dans une stratégie de lutte contre le réchauffement climatique grâce à des enjeux climats, des enjeux énergétiques qui sont très importants également. Je serai aussi fier de l'héritage que nous laissons vis-à-vis de cette école. Est-ce que tout le monde peut dire la même chose concernant le statut de cette école-là ? Je n'en suis pas sûr. Nous, nous en sommes très fiers. De surcroît, je signale aussi que, quand même que s'il y a eu une évolution des coûts de ce projet-là, il y a quand même là-dessus deux principales raisons. La première, ce n'est pas une question de priorité. C'est qu'il y a eu des hausses des matières et des services qui ont été conséquentes depuis le début du lancement du projet. C'est la première chose. La deuxième chose, c'est qu'il y a eu une évolution, bien sûr, du contenu du projet. Nous avons notamment aujourd'hui la proposition de locaux administratifs, d'une salle de sport qui sera ouverte non seulement pour les écoles, mais aussi pour les associations et la population en dehors des heures d'ouverture. Il y aura des locaux dignes de ce nom pour l'accueil de loisirs sans hébergement qui, jusqu'à présent, devait uniquement se situer dans les locaux, du moins presque exclusivement dans les locaux des groupes scolaires.

M. Le Maire : On respecte tout à fait votre position. C'est vrai qu'on ne la partage pas. On l'a évoqué dès le départ. Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit. Mais vous le savez, il y a une dizaine de jours, on a connu une panne de chauffage sur l'école Jean Zay, ce qui montre que morceau après morceau, cette école pose problème. On a voulu mettre des chauffages pour permettre aux enfants d'être dans des conditions satisfaisantes. L'installation électrique ne tenait pas, puisque ça a disjoncté dès qu'on mettait, dès qu'on appelait un peu de puissance. Ça, je veux dire, c'est factuel et ce n'est pas une invention. Ce n'est pas infantilisant que de dire que cette école aujourd'hui, elle est arrivée au bout de sa vie, pour reprendre une expression assez familière. Si elle avait bénéficié d'un entretien régulier de qualité, effectivement, nous n'en serions pas là. Après, la comparaison que l'on a faite ne se situe pas uniquement à Issoire et dans les sous-préfectures puisqu'il y a aussi celle de Riom, mais il y a aussi la ville du Cendre qui est une commune qui est bien gérée mais plus modeste que la nôtre, et qui a aussi un investissement important au niveau de la rénovation de son école. Cela n'a pas été simplement établi par rapport aux recettes des communes, mais par rapport au prix du mètre carré. Ce sont des domaines que suivent avec beaucoup d'attention, que ce soit notre collègue Christian Durantin et notre Directeur des Services Techniques pour se comparer et voir qu'effectivement, le prix est important. Mais le prix n'est pas décalé, que l'on soit à Issoire, à Riom, à Beaumont ou au Cendre. Et par rapport après à l'ampleur du projet que l'on veut avoir. Effectivement pour nous, c'est un sujet de satisfaction que de doter Beaumont d'une école et de moyens à la hauteur de ce que peuvent bénéficier les enfants de la Commune. Et nous ne nous ne désintéressons absolument pas de ce qui se passera derrière. On ne va pas démarrer la campagne électorale ce soir. On a encore un petit peu de temps et un peu de travail à faire. Sur l'école Jean Zay, mon seul regret serait de ne pas avoir pu l'engager plus tôt dans le mandat pour montrer justement sur un fonctionnement... Mais les crises se sont succédées et ne nous ont pas aidés pour donner à voir concrètement l'aboutissement des projections que nous avons partagées avec vous. Ce projet certes de 14 000 000, c'est un prix TTC. Ce n'est pas le prix réellement qui sera supporté par la commune puisqu'il y aura le retour du

FCTVA après deux années de décalage comme c'est la règle. Il y aura aussi l'ensemble des subventions qui pourront nous venir, que ce soit de la Métropole, du Département, de la Région, de l'État et de la CAF puisqu'on embrasse ces cinq partenaires qui nous accompagnent dans ce projet. Donc oui, c'est un projet ambitieux. C'est un projet qui est à la hauteur de ce que nous voulons donner aux enfants de la Commune et il permettra à cette école d'être attractive et être attractive aussi pour que des familles viennent nous rejoindre et contribuent au développement de la Commune.

M. Bazin : Oui, Monsieur le Maire, merci. Je me suis exprimé lors du Débat d'Orientations Budgétaires sur l'attachement et les valeurs que nous mettons derrière ce projet d'école. Depuis le Débat d'Orientations Budgétaires, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec un certain nombre d'entre vous de façon tout à fait sereine. Lorsque les lumières de cette salle sont éteintes et que les caméras ne sont plus là, les discours sont légèrement moins clivants. Je suis persuadé que, derrière ce projet, il y a la capacité pour l'ensemble des élus de se rassembler autour de ce projet d'école. D'un point de vue philosophique, lorsque les temps sont durs et on l'a dit les difficultés financières, etc. impactent la Ville de Beaumont mais pas que Beaumont, les Départements, les Régions et l'ensemble des communes. Lorsque c'est dur il me semble qu'il revient à la puissance publique de tenir le cap, d'être proactif et d'impulser, d'être le moteur et de soutenir, d'accompagner les mutations sociales sociétales et environnementales qui sont nécessaires. Et en l'occurrence, je pense que derrière un projet de 14 000 000€, alors on peut ergoter des années et des années sur le 14 000 000€. Mais derrière 14 000 000€ programmés, il y a des réalités qui sont tout à fait concrètes. Derrière 14 000 000€, il y a une réduction de 66,4% des dépenses énergétiques de l'école grâce à des choix techniques responsables. Derrière 14 000 000€, il y a un raccordement réseau de chaleur de la Métropole. Derrière 14 000 000€, il y a une augmentation de 1380 m² de surface perméable aux eaux de pluie et la désimperméabilisation de plus de 2390 m². Derrière 14 000 000€, il y a des constructions en matériaux naturels et biosourcés, comme le bois et les isolants végétaux. Derrière 14 000 000€, l'utilisation de béton bas carbone. Derrière 14 000 000€, une centrale de traitement d'air éco responsable apportant de la fraîcheur l'été sans climatisation polluante. Derrière 14 000 000€, il y a la création de jardins pédagogiques et des îlots de fraîcheur répondant aux besoins climatiques des années à venir. Derrière 14 000 000€, la préservation des arbres existants dans la cour et dans l'enceinte de l'école et la plantation de 27 nouveaux sujets. Et derrière 14 000 000€, il y a toute une économie locale, avec un engagement des entreprises qui interviendront en faveur de l'insertion sociale et de l'égalité professionnelle, des entreprises certifiées, des entreprises engagées pour favoriser l'emploi des travailleurs porteurs de handicap ou pour favoriser l'égalité hommes-femmes. Ces éléments ne sont pas de la littérature, ni un fantasme de notre équipe. Ce sont des faits qui trouvent à mes yeux certains échos dans les principes qui ont pu conduire à l'époque à la modernisation de l'Hôtel de Ville dans lequel nous nous trouvons, un autre symbole fort à mes yeux. Ceci étant dit, et là je peux rejoindre Monsieur Martin, je ne minimise pas l'effort financier que ce projet représente pour notre collectivité. Il est conséquent, nous l'avons dit, et nous l'assumons. Mais une commune ne prend pas de risque en construisant une école, en détruire serait un risque, en construire jamais. Dans ce projet précis, l'innovation sociale et environnementale a un prix. On ne bouscule pas le cours des choses établies sans prendre de risque, sans s'engager. Et ce projet de budget en est la traduction.

M. Durantin : Aurélien a repris un peu de ce que j'allais dire et je vais simplement rajouter le coût au mètre carré de cette rénovation et cette restructuration de l'école Jean Zay. Le coût moyen est de 2180€ par mètre carré, ce qui est largement dans les normes actuelles. Et, pour moi, ce n'est pas excessif.

M. Le Maire : Même si ça reste cher, on est d'accord.

M. Martin : Je vais faire réponse à une réponse collective, mais dans un premier temps je vais répondre à Monsieur Néhémie qui a cette capacité à toujours alors soit ne pas à comprendre ce que je dis, soit à dire ce que je n'ai pas dit. Mais quand vous avez pensé que j'ai dit : « Vous n'en aurez plus rien à faire. » Je ne l'ai jamais dit puisque j'ai dit : « Vous ne serez plus aux affaires. » Alors c'est vrai que ça a tendance à se ressembler. Le sens n'est pas tout à fait le même, mais la différence a quand même son importance. Après Monsieur Cuzin a l'air de me faire dire ou du moins de penser que j'estime qu'il ne fallait pas faire de travaux à l'école Jean Zay. Ce n'est absolument pas le cas. Maintenant, de là à changer une chaudière, refaire des fenêtres, l'isolation... et arriver à 14 000 000€? Il y a une marche, et on a franchi un cap. Voilà simplement c'est l'objet de ma bataille depuis trois ans que d'expliquer qu'entre un projet qui pourrait être acceptable à 6,7,8 000 000€ pour lesquels on aurait des subventions, pour lequel on pourrait aussi faire des économies d'énergie à hauteur de 66%, qu'on a toujours pas chiffrées, que ce que représentent les 66%, on ne sait pas quel montant en fonctionnement, ça va vous faire économiser, mais pour 7 ou 8 000 000, on aurait cette capacité à changer la chaudière, à se raccorder au réseau de chaleur à faire l'isolation, à changer les fenêtres et à faire plein d'autres choses. Mais on a fait le choix. Enfin, vous avez fait le choix de faire un projet bien plus important, d'envergure, qui est de 14 000 000€. Je ne mets pas en cause le montant des travaux par rapport à la superficie, qui nous rappelle à un prix au mètre carré que vous jugez acceptable. Mais personnellement, j'ai aussi une vision financière de cet investissement, et peut-être une déformation professionnelle sur l'endettement et la capacité de désendettement, qui se dégrade et qui vont se dégrader fortement pour notre commune, qui passe de trois ans, qui était une capacité de désendettement relativement faible à 14 ans d'ici 3 ans. Et c'est là que j'interpelle tout le monde. J'espère cette fois, m'exprimer clairement, intelligiblement, et que mes propos ne seront pas repris, déformés ou mal interprétés. C'était simplement l'objet de mon intervention. Merci.

M. Dumeil : Oui, merci, Monsieur le Maire, je n'avais pas l'intention d'intervenir sur ce dossier, mais je vais me le permettre. D'abord, méfions-nous de ce rapport et de cette relation sur le coût au mètre carré, parce qu'il y a mètre carré et mètre carré : les mètres carrés de préaux n'ont pas tout à fait le même prix que les salles ou autres, sachant aussi qu'actuellement, à Jean Zay, il y a 20 salles, et même un peu plus et 12 classes. Donc on peut toujours ramener ça au mètre carré. Sont-ils tous au même prix ? Sûrement pas. Mais je voulais surtout faire une remarque, parce que ça fait déjà au moins depuis le début de cette séance, trois fois que ça m'agace. Vous devriez, Monsieur le Maire, arrêter un petit peu de dire que rien n'a jamais rien n'était fait en termes d'entretien à Jean Zay. Vous devriez le savoir. Il me semble que nous nous sommes croisés pendant 5 ans et demi de temps en temps, qu'il y a eu des travaux chaque année de fait dans les écoles. Alors, quand aujourd'hui vous venez dire il y a des fuites sur les toits parce qu'il n'y a rien eu de fait. Eh bien non, on ne refait pas les toitures quand il n'y a pas de fuite. La sono de la salle, elle marche mal, mais il n'y a jamais eu d'entretien, etc. et là-dedans, vous n'avez jamais été ni associé ni responsable. Alors soyons sérieux, on fait un constat, il y a des besoins, il y a besoin de faire des choses, mais il y a aussi de l'usage

courant et il a pu se passer des détériorations pendant 5 ans. Mais quant à dire : « Il n'y avait jamais rien eu de fait ». Non c'est un mensonge.

M. Le Maire : Alors, je vais répondre à ce que vous appelez un mensonge, Monsieur Dumeil. Il y a eu du ripolinage de fait tous les ans. D'ailleurs, il y a eu des salles qui ont été repeintes. Je ne le conteste pas. Et ça a été rappelé et ça c'est une évidence. Pour autant, laissez-moi continuer. Il y a eu des équipements qui ont été mis en place également, équipements que nous garderons et qui perdureront dans la nouvelle évolution. En revanche, est-ce que cette école permet aujourd'hui un accueil pour des enfants en situation de handicap ? Non. Cela veut dire qu'il n'y a rien eu de fait sur le fond pour accueillir ces enfants. Est-ce qu'il y a un système de chauffage pertinent ? Non. J'ai même découvert Monsieur Dumeil lors de la panne, qu'il y avait deux chaudières sur l'école Jean Zay qui en avait une en secours, que la deuxième chaudière n'a pas été entretenue. Donc, elle n'a pas permis de passer en backup lorsque la première était en panne. Ça, pour moi, c'est un défaut d'entretien majeur qui n'a pas été fait. L'organisation des cours, est-ce que vous considérez que c'est normal ? Les bureaux, les locaux de l'accueil de loisirs, est-ce que vous considérez que c'est normal ? Ce n'est pas un coup de peinture qui permettrait de les remettre en état. Cette école est aujourd'hui, et j'invite toutes celles et ceux qui veulent le faire, à venir regarder : 66% d'économie d'énergie, ce n'est pas simplement un gain économique. C'est aussi une démarche écoresponsable que nous avons, que nous portons collectivement. Le raccordement au réseau de chaleur, c'est aussi quelque chose sur lequel nous avons poussé au niveau de la Métropole, parce que, vous le savez, le réseau de chaleur termine sur l'école Jean Zay. Il n'était pas initialement prévu qu'il vienne jusque là, mais nous avons poussé pour pouvoir raccorder l'ensemble des bâtiments et de bénéficier aussi de copropriétaires Beaumontois, notamment ceux du Grand Champ de ce raccordement. Donc, toute la partie de CAB-MDB, lorsque les travaux seront engagés, il y aura juste à raccorder. Cela aurait été prévu initialement. Donc oui, je maintiens qu'il y a eu trop peu de suivi et d'engagement. Ce ne sont pas quelques coups de peinture et je pourrais vous en citer d'autres Monsieur Dumeil. La sous-station de l'école du Masage : 13 000€ qu'on a mis derrière, parce qu'il y avait eu un défaut d'entretien. Il a fallu faire des travaux de mise à en sécurité. La fontaine, si chère à votre voisin de gauche Monsieur Cogneras. Si elle avait été transférée dans des conditions satisfaisantes, elle n'aurait pas été fuyable comme elle l'a été. Il a fallu intervenir, et nous allons pouvoir la remettre en eau dans les toutes prochaines semaines. Les cavurnes, au niveau du cimetière, qui sont dans un état qui menaçait. Et notre collègue Francis Gaumy pourrait vous en faire une description parfaite. Qui, en plus, était une bonne affaire financière. Oui, certes. Mais aujourd'hui les Beaumontois n'en veulent pas parce que les urnes que donnent les pompes funèbres ne rentrent pas dans ces cavurnes. Si cela avait été calculé et vu au départ d'une manière un petit peu plus adéquate... La Ruche qui a été livrée sans que l'Office soit équipé au départ, et sur lequel depuis le début du mandat nous avons mis plusieurs milliers d'euros pour la rendre efficace pour la présentation de spectacles. Le Club House du foot, qui, aujourd'hui, tout le monde reconnaît, est trop petit. Moi, je n'ai encore jamais vu un Club House avec des vestiaires mais sans toilettes. Heureusement, il y a un tilleul qui n'est pas loin... Vous me direz, ça rend service mais quand même, un peu de sérieux. Ce n'est pas un peu de ripolinage qui suffit. Aujourd'hui, on récolte le fruit de cette gestion à l'économie à la petite échelle. C'est une espèce de dette grise qui s'est accumulée, et sur laquelle nous avons le courage de regarder. Et comme je le disais dans une intervention précédente : lorsque nous engageons des actions, nous le faisons pour aller au mieux de ce qui peut être réalisé. Parce que, pour nous, Beaumont mérite bien ce traitement. Et c'est là-dessus que nous travaillons. Au Masage, il y a tout un

projet qui va être mené. Quand j'ai été élu et ça, vous ne pouvez pas m'apporter la contradiction là dessus en juillet 2020, j'avais aucun projet dans les tiroirs. Ou alors qu'ils étaient bien cachés... mais je ne les ai toujours pas trouvés. Donc, tous les projets sur lesquels nous sommes aujourd'hui, ce sont des projets que nous avons travaillés, que nous avons construit. Qui les Beaumontois désigneront pour le prochain mandat ? Mais il y aura des projets qui seront prêts à être engagés, et qui ne mettront pas, comme nous avons dû le faire pour préparer Jean Zay, plus de 3 ans de construction, de préparation. Voilà ce que je voulais dire. Et je ne suis pas un menteur. J'ai tous les éléments là-dessus, je peux les présenter à qui le souhaite, point par point, avec des éléments factuels. Il y avait Christian Durantin qui avait demandé, qui voulait peut-être apporter des éléments techniques.

M. Durantin : Oui pardon, suite au questionnement sur l'économie faite sur les économies d'énergies, on sera à plus de 60 000€ d'économie d'énergie par an à la fin du projet sur des tarifs 2024, pardon.

M. Le Maire : Oui, on aurait pu rajouter l'installation de panneaux photovoltaïques sur une partie de la toiture.

M. Dumeil : Oui, merci, je ne vais pas être long. Je voulais préciser ce qu'a dit Monsieur Martin tout à l'heure en disant que tout le monde, et nous également, avons bien conscience et avons même un projet de rénovation tout à fait nécessaire sur l'école Jean Zay. Et après il y a projet et projet. C'est à peu près comme si je vous disais : « Mais si aujourd'hui il y a des fuites ici, des besoins là... Mais qu'avez-vous fait pendant 5 ans ? » Alors ce n'est pas sérieux de dire : « Il ne suffit pas de ripoliner. » Vous savez très bien qu'à l'école Jean Zay ou alors vous fermiez les yeux, les oreilles et tout et tout. Il y a eu d'autres travaux que du ripolilage, il y a eu de l'insonorisation, il y a eu des salles spécifiques de faites, d'informatique, de musique, de l'isolation, etc. Après, c'est vrai que le temps faisant, il y a aujourd'hui des rénovations bien plus lourdes. Je pense que l'ascenseur il y a suffisamment longtemps que nous en parlions, nous avons même regardé des positionnements, etc. Alors écoutez, il ne suffit pas de dire que vous avez tout découvert en arrivant et ensuite il y a une question de principe. C'est que je trouve que c'est à une équipe qui arrive de mettre en forme ces projets et d'avoir ces projets. Ce n'est pas à celle qui part de laisser ses projets à ceux qui arrivent ? Voilà mon sentiment.

M. Cogneras : Monsieur le Maire, il semble que vous ayez oublié que vous aviez été, dans la mandature précédente, premier adjoint durant au moins 5 ans. Ce qui m'inquiète, c'est que tous ces projets qu'on a faits, vous nous reprochez qu'on a rien fait. Mais qu'avez vous fait ? Vous n'êtes jamais monté au créneau il me semble. Vous étiez très content de ce qui se faisait alors je n'arrive pas à comprendre que, subitement, il y ait un problème et que vous découvriez ceci. Quant à la fontaine, permettez-moi de sourire, Monsieur le Maire. Je pense que c'était une très bonne chose de la déplacer d'un endroit où elle était complètement délabrée et de la ramener devant une mairie qui a une certaine envergure. Et je pense que c'était une chose à faire. Bon, alors je vais vous dire. Quand j'en ai parlé, parce que ça m'intéresse plus, que je me suis occupé un peu de son transfert avec Monsieur Chauchard qui était le créateur, et quand elle a été en panne, j'ai demandé au Directeur des Services Techniques, à l'ancien, pas Monsieur Coulon, qu'il fasse un devis. Le devis soit disant à 50000€, je comprends que vous ayez été réticents. Par contre, ça a été dit dans cette salle, le devis, je n'ai jamais réussi à le voir. Alors je ne sais pas s'il y en a eu un autre. Heureusement qu'un nouveau Directeur des Services Techniques est arrivé et lui, il a trouvé à remettre la fontaine en état pour

moins de 10 000€. Donc je pense que vous n'êtes pas très clair dans le fonctionnement de vos services.

M. Le Maire : Moi, je suis parfaitement clair. Et si le transfert avait été fait, parce que reconnaissez qu'il n'est pas si vieux que ça le transfert, s'il avait été fait dans des conditions satisfaisantes, on n'aurait pas eu à repayer 10 000 € sur cette année pour refaire l'étanchéité qui était défectueuse. Parce que c'était bien ça la question. Donc je suis parfaitement clair là-dessus. Effectivement le premier devis qui nous a été présenté était pour moi inacceptable. Vous ne l'avez peut-être pas vu, mais enfin on ne vous montre pas tous les documents. Il y a des documents de travail. Donc cette première estimation de travaux pour nous n'était pas raisonnable et effectivement notre nouveau Directeur des Services Techniques et Christian Durantin ont repris la question parce que ça nous paraît important que cette fontaine soit en eau et elle le sera très prochainement. Mais revenons-en peut-être à l'APCP de Jean Zay parce qu'il n'est pas prévu de fontaine sur Jean Zay même si on a une ambition de récupérer les eaux pluviales.

M. Cogneras : Oui, je n'ai pas vu de devis. Pourtant c'est vous qui m'avez dit : « Rencontrez le Directeur des Services Techniques, il vous fera voir le devis. » J'ai été voir le Directeur des Services Techniques comme vous l'aviez demandé, qui ne m'a présenté aucun devis. Alors, je ne comprends pas tout.

M. Le Maire : Oui, ça peut arriver, on a tous ces limites de compréhension. Je ne sais pas moi où sont les miennes. Moi je suis resté sur ce qui m'avait été donné et que je vous ai répercuté. Donc je vous propose qu'on revienne peut-être à l'objet de la délibération qui est la modification de l'APCP relative à Jean Zay par rapport aux explications qui ont été faites.

Mme Veilhan : Oui, moi je crois quand même, qu'on est un petit peu rentrés en campagne électorale... et un petit peu beaucoup. Et je crois qu'en fait, comme vous ne saviez pas très bien comment justifier ce coût exponentiel de cette école, qui passe de 7 000 000 à 14 000 000€, vous nous avez servi des arguments électoraux. C'est à dire qu'en fait, personne n'est dupe. Vos déclarations de la semaine dernière en faveur de la politique éducative et en faveur de l'École républicaine, ne sont pas seulement guidées par des convictions sincères, mais sont aussi guidées par l'intérêt et tout comme les arguments que vous nous sortez aujourd'hui sur les aspects écologiques de la rénovation de l'école Jean Zay. Mais en fait personne n'est dupe. On est bien rentrés en campagne électorale et, pour faire passer la pilule des 14 000 000€, vous sortez des arguments qui pourront vous servir pour plus tard. Alors très bien, la politique éducative pour l'instant en fait ce n'est pas seulement de rénover une école. En fait, il faut la construire. On n'a toujours pas débattu, et on attend toujours une vraie politique éducative. Et puis la politique écologique, certes, c'est très bien. Et heureusement que, quand vous rénovez une école, vous menez une politique de réduction des coûts d'énergies et que vous intégrez toutes les nouvelles possibilités en rénovation énergétique actuelle. Mais par ailleurs, il y a encore beaucoup de choses à faire pour que l'écologie soit vraiment à sa place dans notre commune.

M. Le Maire : Alors, quelques éléments et Aurélien Bazin complétera, ou en tout cas interviendra, puisqu'il le souhaite. Tout d'abord, si nous avons un intérêt, c'est celui de l'enfant. Ce n'est pas un intérêt politique, c'est celui des enfants, et c'est celui des Beaumontois. Après, pour ce qui est de la politique éducative, pour moi, mais pour ce que j'en comprends, c'est de la responsabilité de l'éducation nationale. Nous, nous avons une politique jeunesse que nous affirmons sur laquelle nous

nous engageons et sur laquelle nous travaillons en partenariat avec l'éducation nationale, que ce soit avec nos deux groupes scolaires Jean Zay et Le Masage, avec les directeurs, avec l'inspectrice. Nous avons élargi aussi la volonté de garder le contact avec les enfants au niveau du collège et nous poursuivons. Il y a des actions qui se font. On a évoqué tout à l'heure l'Espace Jeunes qui a été de mettre un appartement qui est à destination de la Commune qui était dans un état déplorable. On l'a entièrement remis à niveau afin qu'il puisse accueillir des jeunes. Un animateur a été recruté, et des phases d'animation vont démarrer très prochainement. Donc voilà, un seul intérêt pour moi c'est celui des enfants et c'est celui des Beaumontois.

Mme Veilhan : Oui, pour moi, la politique éducative n'appartient pas qu'à l'éducation nationale, en fait elle appartient à toute la communauté qui s'occupe des enfants et même à la communauté qui n'a pas d'enfants directement. Vous vous rendez compte de ce que vous dites en fait ? Qu'est ce que vont faire les animateurs ? Ils vont juste animer ? Et bien non, en fait, les animateurs, je l'espère et je suis très contente qu'on ait ce débat, les animateurs ils vont quand même bien participer à l'éducation des enfants en dehors du temps scolaire. Enfin, la politique éducative, ce n'est pas juste à l'école. Autrement les parents, qu'est-ce qu'ils font ? C'est absurde ce que vous dites. Il y a une vraie politique éducative à construire pour une Commune.

M. Le Maire : J'assume mon absurdité vous irez voir les enseignants, vous leur direz que la politique éducative c'est l'affaire de la mairie et pas celle des enseignants.

Mme Veilhan : Ce n'est pas l'affaire de la mairie, c'est l'affaire de tous et de toutes. Ce n'est pas que l'affaire de l'éducation nationale.

M. Le Maire : D'accord, écoutez je n'ai pas dit que c'était l'affaire que de l'éducation nationale. C'est à eux d'être les initiateurs, et c'est à nous de travailler avec eux, notamment sur le temps périscolaire, qui nous incombe.

M. Bazin : Je voulais juste réagir aux propos de Madame Veilhan qui remet en doute la conviction et les fondamentaux qui nous poussent à vous présenter ce projet de rénovation de l'école Jean Zay. À titre personnel, je ne me permettrai pas Madame Veilhan, de remettre en cause vos engagements sur les questions environnementales ou de mobilité lorsqu'ils sont différents entre la Métropole et la Ville de Beaumont. Mais ceci étant dit, je ne juge pas, c'est votre position. Concernant l'évolution de ce projet, je crois que nous devons avant de procéder au vote, bien prendre conscience que demain, peut-être, ça sera vous, peut-être, ça sera nous, ça seront d'autres qui seront aux commandes de cette Ville. Et vous l'avez dit tout à l'heure. Ce qui veut dire que pour voter cette délibération, il faut abandonner vos postures politiciennes et voter en vous enlevant de l'esprit que c'est une position à court terme. Nous nous engageons sur plusieurs années. Ce projet est enclenché et ira, à terme, et construire une école qui sera là pour une cinquantaine d'années.

Mme Molle : Oui merci beaucoup. Je ne pense pas dans cette salle qu'il y ait des mauvais élus et des bons élus et nous avons tous à cœur je pense, les enfants de cette Commune, leur avenir dans une école convenable à la fois pour les enseignants et pour les enfants. Ce n'est pas là le problème. C'est votre projet qui était le problème. Ce projet n'a pas été débattu, vous l'avez construit, vous l'assumez, ok. Nous, on vous disait, il y avait une autre possibilité de projet. On était conscient qu'il fallait faire quelque chose au niveau de l'école. On pouvait proposer autre chose. C'est là la différence, elle est là, la différence. Ne nous faites pas des leçons que nous sommes, nous les

mauvais élus, nous, en plus des gens de gauche, qui allons combattre... on ne défend pas l'école, l'école publique de la République. Vous nous aviez fait tellement un beau discours la dernière fois au dernier Conseil municipal, en essayant de nous donner une leçon là-dessus. Vous êtes complètement à côté de la plaque. Ce n'est pas du tout ça. On n'est pas d'accord sur la façon dont vous avez monté ce projet. C'est simplement ça. Il y avait d'autres possibilités, elles n'ont jamais été posées sur la table. Nous n'avons jamais pu discuter de ce projet, vous l'avez assumé tout seul, donc on peut, à la sortie ne pas être d'accord. Et ça ne nous fait pas pour autant de nous de mauvais élus qui ne pensent pas aux enfants de la commune.

M. Le Maire : Je n'ai jamais distribué de bons ou de mauvais points. Vous avez une position et elle est respectable. Nous avons un projet. Il est aussi respectable, mais tout en étant critiquable. C'est le rôle d'un débat démocratique comme celui qui a lieu ici, que vous l'exprimiez. Pour moi, les Beaumontois ont tranché, puisque c'était un projet que nous avons présenté sur notre plateforme électorale, de dire que nous rénoverions le site Jean Zay. Parce que c'est au-delà et ça a été rappelé tout à l'heure par Aurélien Bazin, au-delà de la partie stricto sensu, « école ». Il y a aussi cette salle polyvalente qui servira à l'école, mais qui servira aussi aux associations qui en ont bien besoin parce que ça allégera le recours à la Ruche qui n'est pas adapté à ces pratiques sportives, que ce soit pour les enfants comme pour les associations en dehors du temps scolaire. Un accueil de loisirs dont chacun en tout cas toutes les familles qui placent leurs enfants s'accorde à reconnaître la qualité et qui aujourd'hui travaillent dans des conditions qui sont plus que précaires et qui méritent un autre traitement. C'est ce que nous avons voulu faire. Je sais que vous aviez, vous, une autre vision de ce projet mais j'ai jamais dit que vous n'aviez pas d'ambition pour l'école et pour Beaumont. Mais ce n'est pas la même que celle que nous développons et celle pour laquelle les Beaumontois nous ont désignés pour conduire ce mandat avec ce projet.

Mme Molle : Peut-être sur ce que ma collègue Hélène a dit, quand vous avez rebondi justement en disant qu'on n'a pas à intervenir sur l'éducation des enfants mais tout ce qui se fait en dehors de l'éducation, c'est-à-dire ce qui se passe au sein de l'école, avec les maîtres des écoles, il y a aussi et c'est le devoir aussi de l'école, celui de l'extrascolaire, du périscolaire, d'apporter aux enfants les moyens pour pouvoir faire société. Et c'est une sorte d'éducation aussi. Ce n'est pas la même éducation, mais faire société, c'est ça aussi, pour les enfants. Donc je ne suis pas tout à fait en accord avec ce que vous avez répondu à ma collègue.

M. Le Maire : Mais Madame Molle, sur ce plan, je pense qu'on peut tout à fait être d'accord. Croyez-vous qu'il y ait un autre objectif, lorsque nous avons mis en place le Conseil municipal des enfants, autrement autre chose que de vouloir faire société ? De les associer à la vie de la cité en leur expliquant le fonctionnement démocratique d'une collectivité, en leur expliquant les droits et les devoirs que cela confère ? Lorsque nous montons le projet qui est en cours de finalisation de ce projet Jeunesse avec des locaux dédiés, avec des interventions qui se font sur le temps périscolaire, mais aussi au niveau du collège, pour que les enfants, à la sortie de leur CM2, ne soient « abandonnés par la Commune » et seulement laissés sur le projet d'enseignement et éducatif de l'éducation nationale. Nous travaillons d'une façon tout à fait je vais dire proche avec les responsables, directeurs d'école et principales adjointe et le CPE du Collège pour essayer de créer des liens, de tisser des liens. Et je peux vous assurer que la Directrice de l'Enfance Jeunesse Vie Scolaire est pleinement impliquée dans ce travail, avec ses élus de référence, pour monter un projet. Vous connaissez d'ailleurs un certain nombre d'éléments concrets qui existent aujourd'hui.

Mme Veilhan : Madame Veilhan veut juste dire qu'il y a un outil en fait pour réfléchir à la politique éducative, c'est le projet éducatif territorial sur lequel on avait travaillé précédemment. Et on le cherche toujours. En fait il n'a jamais été présenté, il y en a peut-être un mais en tout cas on ne le connaît pas.

M. Le Maire : Vous l'apprécierez d'autant plus sur ce qui vous sera présenté, mais cela demande un petit peu de temps de travail. Comme un certain nombre d'autres choses.

Mme Veilhan : Ah bah Sans au moins.

M. Le Maire : Oui oui, mais 5 ans oui. Mais quand vous partez avec une ambition comme la nôtre, il faut agréger l'ensemble des éléments on peut se gausser de maux de projets éducatifs de ceci, cela on préfère « faire », et on nous reproche assez souvent de vouloir trop communiquer. Nous sommes plutôt tournés dans l'action et dans le concret des réalisations qui peuvent être conduites, et je pense que beaucoup de Beaumontois ne s'y trompent pas. Lorsqu'on voit, l'intérêt qu'ils manifestent pour des projets lorsqu'il y a la fête du cartable, la fête de l'école avec le nombre de familles qui viennent et qui font justement communauté autour de leur école et autour des projets qui sont portés. On peut s'en féliciter et tout ça, toutes les actions qui sont faites également au niveau du canton avec les enfants de Ceyrat, de Saint-Genès-Champanelle dans le cadre de conventions qui ont été passées sous l'égide de la CAF, ça contribue à l'ensemble de ces éléments.

M. Ulrich : Oui, je vais rentrer dans le débat. Je ne voulais pas le faire à ce moment-là, mais bon... Monsieur Bazin nous a asséné deux discours sur les motivations et les fondements, et je voudrais essayer d'y répondre, parce que je trouve ça très, très intéressant. Vous parliez des mots, quand même, Monsieur le Maire. Permettez-moi juste de m'arrêter quand vous êtes arrivé aux affaires, vous avez introduit deux nouveaux mots dans le vocabulaire, deux concepts, « éco-logique ». Et il y en avait un autre qui était la « démocratie implicative. » Alors c'est souvent comme ça quand on crée des nouveaux mots. Les nouveaux philosophes nous ont habitués à ça, à créer des nouveaux mots pour faire des pseudo concepts. Et puis quand on creuse, il n'y a rien. Quand on regarde la conclusion de votre budget primitif, les mots « social », « écologie », « transition écologique », tout ce qui peut s'y rapporter sont absolument totalement absent. Alors s'il y a une chose qui n'a pas marché, c'est la démocratie implicative. Je crois avoir été assidu aux commissions et au Conseil municipal. La seule fois où il y a eu un vrai débat, une vraie discussion, c'est quand, dans la Commission citoyenneté, on a travaillé sur la charte de l'élu qui a été en plus qui servait à rien puisque c'est passé à l'assemblée, et sur le règlement intérieur où il y a eu un vrai travail. Pour le reste très honnêtement, dans les missions, en tout cas celle où je participe il ne se passe pas grand-chose. Mais je voudrais en revenir sur l'école parce que ça, ça me paraît tout à fait fondamental. Monsieur Bazin parlait des fondements, alors ça m'intéresse beaucoup parce qu'il a ouvert son discours de la semaine dernière qui n'était pas du tout électoral pas du tout par « Notre jeunesse » qui est une référence explicite à Charles Péguy. Alors il ne l'a pas dit. Mais bon, c'est quand même intéressant parce qu'il faut aller voir ce qu'il y a dans le livre de Charles Péguy. Quand on parle de fondement, il faut aller un petit peu au fond. Alors dans son livre « Notre jeunesse », Péguy développe largement et longuement l'idée de la dégradation politique de la France après l'affaire Dreyfus. La dégradation politique, c'est quelque chose de partis qui ne sentent pas très bon aujourd'hui, dont on parle. Et Péguy dans son bouquin, il constate que les années 1880-1882 sont marquées par la réforme scolaire de Jules Ferry, et il en parle et il fixe à la date qu'il qualifie de

discriminante de 1881, le début, je le cite, de la « domination du parti intellectuel en France », parti qui, selon Charles Péguy, a trahi l'idéal républicain et qui méprise également les héros et les Saints. Ce sont les termes de Charles Péguy, je trouve que c'est très intéressant quand on se réfère à ça. Ce n'est pas fini. Il y parle de la noble idée de la République qu'il définit en ces termes, je cite stricto sensu Charles Péguy, « la Mystique républicaine, c'était quand on mourait pour la République, la politique républicaine, c'est à présent qu'on en vit. » Alors, c'est une position très claire sur la République. Si effectivement la mystique républicaine, c'est quand on mourait pour la République, moi je vous laisse ces fondements-là. Mais je peux avoir une autre idée de la République, ça c'est la première chose. Quand on parle de « Notre Jeunesse », quand on fait référence comme ça à un auteur connu, alors bon, ça permet de briller à un oral d'IEP ou d'école de commerce de province. Mais dans une assemblée municipale, ça a un sens « Notre Jeunesse ». Quand on utilise un possessif « notre », cela veut dire qu'il y a un possesseur et puis un objet qu'on possède. Si on a un possesseur, ça aurait été intéressant de savoir lequel, parce que je trouve que c'est un problème politique. Peut-on parler de « Notre Jeunesse » ? C'est quand même intéressant, qui c'est notre qui c'est qui possède ? Pas sûr. Monsieur Bazin nous a expliqué que c'était notre avenir. Moi, je crois que c'est surtout l'avenir de la jeunesse par exemple. Je pense que ça se discute, parce que moi, mon avenir, par exemple, il est plutôt à court terme. Donc ça mérite des problèmes de fond d'évoquer des choses comme ça. Alors ça, c'est une première chose. Et pire, parler de « Notre Jeunesse » moi je trouve que c'est un terme qui mérite d'être posé dans une République. Est-ce que c'est légitime ? Et si oui pourquoi ça l'est ? Moi, j'aurais aimé qu'on me l'explique. Et alors, dans la conclusion de votre budget primitif, là vous ne parlez plus de « Notre Jeunesse » mais de la jeunesse. La première remarque que je voudrais faire c'est que la jeunesse, quand les sociologues ou que les journalistes parlent de la jeunesse, c'est plutôt la tranche d'âge 15-25 ans. Or, quand vous vous parlez de la jeunesse, visiblement ce n'est pas du tout celle-là. On considère que la jeunesse c'est plutôt l'âge de l'entrée au lycée. Vous ? Pas du tout, c'est plutôt l'enfance et l'adolescence. Pour ce qui est des termes vous avez l'habitude de fabriquer des nouveaux termes, mais c'est difficile de se comprendre. Donc ça c'est une autre chose. Mais pareil quand vous parlez de la jeunesse. Ça voudrait dire que la jeunesse, elle est « une ». Ce n'est pas un terme neutre. Quand on parle de ça, « La » jeunesse ça veut dire que c'est globalisant. A quoi ça sert ? Au fond, ça sert à masquer et à nier toutes les inégalités, qu'elles soient sociales, de genre, de revenus territoriaux. Pourquoi on parle de la jeunesse alors ? Évidemment, il n'y a pas de politique comme ça. Et puis, c'est très simple. C'est très simple, on fait pour la jeunesse donc on fait pour tous. Et puis, après, ils ont tous les mêmes chances et puis après que le meilleur gagne et s'ils n'y arrivent pas, ah bah alors franchement c'est qu'ils n'ont pas voulu y arriver. Puis alors, en plus, on a tout fait pour eux. Je suis désolé mais ce discours qui veut se présenter apolitique et ce que vous aviez revendiqué dans votre campagne électorale est un discours éminemment politique, absolument éminemment politique, de droite, de droite conservatrice. Je vous remercie.

M. Le Maire : Merci on va essayer de revenir peut-être au sujet de la délibération sur laquelle nous sommes. Mais je ne nie pas l'intérêt de l'échange que vous venez d'avoir. Je ne ferai pas une longue réponse, mais je vous dirai simplement un point : le fait, pour nous, d'implanter notre maison des ados sur le quartier de la place du Parc, ce n'est pas un hasard. C'est un minimum, en tout cas, nous nous l'aurons fait. En tout cas, nous l'aurons fait parce qu'il y avait plein d'autres emplacements sur lesquels nous aurions pu positionner cette maison, ça n'aurait pas fait sens pour nous. Donc je n'irai pas plus loin, mais je suis prêt, si vous le souhaitez, lorsqu'on sera dans un autre cénacle, peut-être

que d'autres breuvages auront remplacé l'eau pour reprendre avec vous cette discussion, je le ferai avec beaucoup de plaisir, Monsieur Ulrich. Et nous pourrions évoquer Péguy et d'autres auteurs jusqu'à Alain, peut-être un peu plus proche de nous que ne l'est Péguy lui-même. Donc je vous propose de mettre aux voix dans le cadre de ce budget primitif, la modification de l'APCP au projet Jean Zay.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à la majorité par 21 Voix Pour, 12 Voix Contre décide :

- **DE DECIDER** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiements relatifs à la réalisation du projet de rénovation du groupe scolaire Jean Zay ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : 14 230 000.00 € TTC

CP année 2024 : 972 675.94 € (réalisé)

CP année 2025 : 4 244 259.80 €

CP année 2026 : 4 912 054.82 €

CP année 2027 : 2 986 242.75 €

CP année 2028 et suivantes pour un total de : 1 114 766.69 €

Les financements seront intégrés au budget 2025 lorsque les arrêtés attributifs seront notifiés à la Commune

- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2025 à hauteur de 4 244 259.80 €

M. Le Maire : Ce rapport est adopté et nous restons sur les remises donc à niveau des APCP avec celle de la vidéoprotection. Et c'est notre collègue, Patrick Néhémie, qui reprend la présentation.

7-L'APCP SHEMA DE VIDEOPROTECTION (LISSAGE DES CREDITS DE PAIEMENTS)

M. Néhémie : Je serai bref. La modification de l'APCP relatif au schéma de vidéoprotection constitue plutôt un lissage des crédits de paiements. Le montant global de l'APCP, qui est de 115 000€, n'est pas remis en question. Cependant, l'exécution en 2024 a permis d'engager des crédits sans toutefois finaliser l'opération, et il est cependant certain que cette dernière sera finalisée et payée sur 2025. Mais les crédits qui étaient initialement prévus pour cet exercice 2025, dans la délibération créatrice de cet APCP, ne seront pas suffisants. En conséquence, il convient dès lors, de procéder à un lissage de ces crédits de paiements, je vous le rappelle, à volume total inchangé pour permettre le paiement des engagements qui ont été pris en 24 et 25 sur le budget 2025, d'assurer la réalisation du volet initialement prévu en 2025 et de consolider les résultats, les reliquats de crédits de paiements sur la dernière année d'exécution de l'autorisation de programme, à savoir 2026. En conséquence, il vous est proposé de procéder à la modification de la planification comme suit, pour un montant global de 115 000€ TTC, des crédits de paiements au titre de l'année 2024 qui sont ramenés à 0 puisque non consommés mais réaliser sous forme de restes à réaliser. Les crédits de paiements au titre de l'année 2025 sont montés à 87 000€ et les crédits de paiements sur l'année 2026 pour la valeur résiduelle de 28 000€.

M. Dumeil : Oui, merci. Ecoutez, ce n'est pas vraiment une question, c'est au contraire pour vous dire que, si nous étions simplement opposants et de mauvaise foi, nous pourrions en conclure qu'il ne s'est rien passé en 2024. Au contraire, nous voterons ce rapport là puisque je crois qu'il y a eu des discussions et des questions, notamment posées par Monsieur Martin en commission, et nous recevons aussi tout à fait les explications que Monsieur Néhémie vient de donner. Donc, pour ne pas simplement se contenter de dire : « Eh bien non, il n'y a rien eu de fait, comment, etc. », nous voterons favorablement cette proposition de délibération.

M. Le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Il n'y en a pas. Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à la majorité par 25 Voix Pour, 8 Voix Contre décide :

- **DE CONSERVER** le montant de l'autorisation de programme et de lisser la répartition des crédits de paiement relatifs à la création d'un schéma de vidéo-protection comme suit :

MONTANT TOTAL DE L'AP/CP : 115 000 €			
<i>ANCIENNE SITUATION</i>		<i>NOUVELLE SITUATION</i>	
Année	Crédits de paiements	Année	Crédits de paiements
2024	75 000.00 €	2024	0.00 €
2025	20 000.00 €	2025	87 000.00 €
2026	20 000.00 €	2026	28 000.00 €

- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2025 à hauteur de 87 000 €

8 - BUDGET PRIMITIF 2025

M. Le Maire : Le Rapport suivant, c'est le budget primitif 2025.

M. Néhémie : Alors, lors du dernier conseil, nous avons inscrit ce budget primitif sous quatre marquages forts. D'une part, un renforcement de l'investissement avec pour projet principal le site Jean Zay, c'est le démarrage de ces projets structurants du mandat, un effort en direction de la jeunesse à travers les installations scolaires changées bien sûr, mais aussi le Masage, le pôle Jeunesse, le soutien aux associations. C'est un budget orienté jeunesse, et pour ce pilotage stratégique, une maîtrise des dépenses de fonctionnement et la recherche de financement équilibré des investissements, entre autofinancement, subventions et recours à l'emprunt. Maintenant, je vais tenter de vous le montrer à travers cette présentation globale du budget.

Concernant la section de fonctionnement, celle-ci s'établit, en recettes et en dépenses à 12 500 000€. Les dépenses réelles de fonctionnement représentent près de 11 000 000€. En 2024, les sections de fonctionnement représentaient 12 000 000€. Les dépenses réelles 10,7. Cela signifie que nous persévérons dans notre volonté de contenir les dépenses de fonctionnement et de voir progresser nos recettes dans un contexte d'inflation ralenti.

Concernant les recettes de fonctionnement, analysons dans un premier temps les recettes. Analysons l'ensemble de ces recettes de fonctionnement. Quel commentaire sur les masses

principales ? C'est une constante de l'architecture de notre budget le chapitre 731, fiscalité locale. Puisque vous savez que maintenant le chapitre 73 a été scindé en deux. Il représente encore, et de loin, la principale recette de notre collectivité, avec plus de 62% de nos recettes de fonctionnement. Dans une délibération précédente, on a acté sur un maintien du taux actuel des taxes foncières, et comme nous l'avons indiqué dans un débat tout à l'heure, une étude sera menée pour définir une politique partagée d'évolution de la taxe d'habitation qui subsiste pour les logements vacants. Nous tablons, par ailleurs, sur une augmentation mesurée de ce chapitre de la fiscalité locale, dont les bases progressent, à périmètre constant de 1,7%. Selon les chiffres fournis par la loi de finances. Dans ce nouveau chapitre, nous tablons sur un maintien prudent des droits de mutation à titre onéreux à 280 000€, même si nous avons réalisé un petit peu plus cette année. Puisque le marché de l'immobilier est difficile à cerner, il nous faut rester prudent. Bien qu'une dynamique de certains services à la population a été constatée lors des comptes administratifs 2022 et 2024, nous prévoyons cependant un maintien prudent du chapitre 70, donc produit des services à 1 000 000€. Le chapitre 74 dotations et subventions, a été établi avec prudence pour tenir compte d'une baisse possible de la DGF, mais sans visibilité des dotations de la CAF. Nous prévoyons 1 212 000€ en légère diminution du prévisionnel 2024. Les autres produits de gestion courante, le chapitre 75 est prévu à 145 000€. C'est une hausse importante par rapport aux années précédentes parce que nous tenons compte d'une rentrée exceptionnelle de 88 000€ pour un trop versé sur des factures de gaz qui nous seront restituées dans l'année. Voilà ce qu'il fallait noter des principaux éléments des recettes de fonctionnement.

Concernant les dépenses de fonctionnement, selon notre volonté de contenir celles-ci, l'ensemble des dépenses de fonctionnement est globalement en évolution faible par rapport à 2024. Nous allons analyser les tendances des principaux chapitres. Le plus gros chapitre des dépenses de fonctionnement reste de loin les charges de personnel, chapitre 12, avec 6 250 000€, soit 56% des dépenses de fonctionnement. Ce montant, relativement semblable au BP 2024, est en hausse par rapport au réalisé 2024 d'environ 6% pour tenir compte de plusieurs éléments. Les effets du glissement vieillesse, technicité. Mais aussi de charges externes nouvelles telles que l'augmentation de 3 points de la CNRACL ce qui représentera de l'ordre je crois, 80 000€ cette année, puis 80 000€ l'année d'après, puis 80 000€ l'année encore suivante, les uns s'ajoutant aux autres. Ce qui veut dire que, dans 3 ans, nous aurons 240 000€ de plus que ce que nous avons aujourd'hui, chaque année. La hausse de 1% des cotisations Urssaf, entre autres. Les charges générales le chapitre 011 elles sont estimées à 3 000 000€, soit 24% des dépenses de fonctionnement. Elles connaissent une hausse significative de 13% qui s'explique par l'intégration des dépenses de restauration sous forme de prestations externalisées. Une inflation de 1% sur les prestations externes et les autres produits. Et il ajoute de nouvelles prestations comme la maintenance vidéoprotection qui n'avait pas été prévue au moment de l'acquisition.

Au chapitre 014, atténuation de produits. Elle est très légèrement revue à la baisse pour tenir compte de la fin de l'état de carence au titre de la loi SRU, duquel la commune est sortie à l'issue du dernier triennal. À ce propos, les chiffres que nous recevons de l'État nous laissent entendre que nous serons sortis non seulement de l'état de carence, ce qui est déjà le cas, mais nous aurons atteint le taux de 20% qui est le taux requis par la loi SRU.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, est évalué à 712 000€. Il assure le maintien du niveau des subventions aux associations à 270 000€ et de la subvention initiale du CCAS à 165 000€.

Les charges financières, chapitre 66, sont en légère baisse, du fait de la baisse de l'encours de la dette. Et l'estimation de ces dépenses, intégrant les aléas nécessaires pour se protéger de toute difficulté financière, permet de dégager un virement à la section d'investissement de près de 830000€ participant à un autofinancement des investissements futurs.

Pour ce qui est de la section d'investissement, l'année budgétaire 2025 verra tout à la fois : l'engagement des dépenses d'investissement dans le cadre de nos grands projets, et en particulier de la rénovation du site Jean Zay, mais aussi la poursuite des investissements récurrents, assurant le maintien de la qualité de nos équipements. La section d'investissement est établie à partir des éléments tangibles en début d'exercice. Seules les recettes déjà notifiées sont intégrées. Alors justement, côté recette, c'est notamment le cas pour le chapitre 24, produits de session, qui ne fait apparaître à ce stade que 16 000€ qui sont déjà notifiés. Il en est de même des subventions d'investissement chapitre 13 dans lequel figure à ce jour les subventions déjà notifiées obtenues, établies à 400 000€, auxquels il convient d'ajouter les restes à réaliser 2024 à 589 000€. Cependant si nous avons bien sur notification d'inscription de subventions complémentaires au cours de l'exercice, celles-ci feront l'objet d'inscriptions complémentaires à l'occasion d'une DM future.

Le chapitre 6 dotations, fonds divers est abondé à hauteur de 161 000€ dont 111 000€ pour le FCTVA et 50 000€ reversés par la Métropole dans le cadre de la taxe d'aménagement. Il convient aussi au compte 1068, nous l'avons vu tout à l'heure lors de l'affectation des résultats, d'y ajouter les 738000€ versés à la section d'investissement lors de l'affectation des résultats 2024 qui vient d'être votée.

Du côté des dépenses investissement, maintenant, l'essentiel des investissements d'exercice se retrouve dans les quatre APCP qui ont été constituées lors du précédent exercice. L'APCP Jean Zay constitue l'investissement le plus important à hauteur de 4 237 000€+6 600€ de restes à réaliser. C'est ce que nous venons de voir à travers la modification de cet APCP. Les trois autres APCP représentent 87 000€ pour la vidéo protection, y compris les restes à réaliser 12 000€ pour l'ENS de La Châtaigneraie, 15 000€ pour le chemin vert. Néanmoins, le budget primitif 2025 assure aussi la continuité des investissements permettant d'assurer, entre autres, la maintenance des sites communaux pour 467 000€. Il comprend notamment les installations pour le club de pétanque, pour 90 000€. Le club de pétanque étant déménagé de sa localisation actuelle au sein du Cœur de Ville. La reprise de toiture du tennis pour 30 000€. La réparation de la sous station du Masage pour 13 000€. La levée des non conformités du CAB afin d'en assurer la continuité de l'exploitation. L'aménagement paysager, la végétalisation dont l'aménagement du chemin du Bray. Vous avez peut être remarqué pour ceux qui ont l'habitude de s'y promener, que le chemin du Bray avait tendance, du moins que la route avait tendance un petit peu à basculer sur la Rase du Bray à l'entrée du chemin du Bray. Et il convenait donc de faire des travaux de sécurisation en la matière. Le projet prévoit également 5 000€ pour la reprise des concessions au cimetière. Et la même somme pour la restauration de la Vierge en Majesté à l'Église Saint Pierre, qui connaît quelques problèmes de santé et qui mérite des soins. Il y a des effets de moisissure effectivement qui demandent un traitement tout ceci étant fait en lien bien sûr avec la DRAC. Également, le budget d'investissement poursuivra la charge récurrente de renouvellement de l'équipement informatique et téléphonique. Le remplacement d'équipements audio et vidéo au tremplin. Il s'agit d'une suite d'opérations par rapport aux engagements de l'an dernier et de la salle des assemblées. Vous voyez bien que nous travaillons aujourd'hui dans des conditions qui sont dégradées et donc un budget sera consacré à la mise en bon état de

l'équipement audio et vidéo de cette salle. Et encore, l'acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière qui est aujourd'hui assurée sans recours aux moyens informatiques. Enfin, au fur et à mesure de la sortie des acquisitions portées par l'EPF, les charges financières portées au chapitre 27 sont à la baisse et se montent à 271 000€ cette année.

En conclusion, au vu de ces dépenses d'investissement prévues au chapitre Primitif 2025 et en intégrant les résultats d'investissements 2024 ainsi que le virement dégagé de la section de fonctionnement 1 022 000€, le recours à l'emprunt théorique d'équilibre s'établit à 3 343 000€ au chapitre 16. Cet emprunt d'équilibre sera actualisé à la baisse, bien sûr en fin d'exercice au vu des dépenses réelles d'investissement et des recettes qui nous seront notifiées en cours d'exercice, dont certaines sont d'ores et déjà connues ou attendues mais ne peuvent être aujourd'hui prises en compte dans le budget. Le budget primitif 2025 présenté dans la note de synthèse constitue un pas important dans la réalisation des engagements de notre politique de mandat. Il est également résolument orienté vers la jeunesse car c'est un facteur de projection dans l'avenir de notre Commune. Cependant, dans un environnement économique, politique, environnemental qui reste incertain, il est nécessaire que nous restions très attentifs pour contenir les dépenses de fonctionnement grâce à un pilotage fin et assurer un pilotage fin de nos investissements. C'est sur ces bases alliant engagement, prudence, rigueur que nous aurons construit au fil de ce mandat l'avenir de Beaumont au service des générations futures.

M. Le Maire : Merci pour cette présentation très complète. Alors j'imagine qu'il y a sans doute un certain nombre de prises de parole. Oui, Olivier Devise.

M. Devise : Oui, donc moi, j'avais participé à la commission Finances parce que François ne pouvait pas y aller et j'avais déjà posé des questions. Et je n'ai toujours pas tout à fait ma réponse. Alors la première question : on vient de voir qu'il y avait un emprunt prévisionnel. Moi j'avais posé la question de la trésorerie vu le montant de l'emprunt. Et dans la lecture du budget on ne voit pas apparaître de ligne de trésorerie. Et dans ce qui a été indiqué, toujours pas. Alors ça veut dire que vous pensez que ça va passer sans ligne de trésorerie, ou il y a-t-il besoin d'une ligne de trésorerie ? Dans ce cas, ça sera dans une prochaine DM que ça sera indiqué. Ça c'était ma première question. Après, moi, j'ai été surpris des débats précédents parce que là, j'ai fait un lien entre le compte administratif et le budget primitif. Dans le débat précédent, vous nous avez dit par exemple sur les taux, qu'on ne faisait pas d'estimation à « doigt mouillé », etc. que le projet Jean Zay allait générer une économie de 60 000€ sur le chauffage. C'est une bonne nouvelle. Et la question que j'ai posée en commission, c'est : « Le coût du service de restauration scolaire, à combien il se montait avec la nouvelle organisation ? Est-ce qu'il y avait des différences ? » Et vous ne pouviez pas me répondre à ce moment là. Alors moi, j'ai pris les calculs. J'ai pris les gros documents pour faire le calcul et pour comparer sur le compte administratif on arrive en prenant le nombre de repas servis en 2024 à 12,04€ par repas. Ok. Sur 2025, on arrive à 13,67€ par repas. Sachant que sur 2024, il y avait en gros trois mois de restauration scolaire avec la nouvelle organisation, et là, on est en année pleine. Donc en fait si on répartit, il y a 6/9ème des coûts qui sont supportés sur l'année 2025 en différence et 3/9 sur 2024, ce qui fait qu'on applique la règle de trois alors en tenant compte de l'augmentation du nombre de repas servis ce sera 75 000 qui seront prévus pour 2025. On arrive à un peu plus de 20% d'augmentation. Donc ça veut dire que vous avez décidé d'externaliser un service de restauration scolaire qui fonctionnait plutôt bien, sur lequel on avait une maîtrise totale pour un service extérieur ou on a un peu de maîtrise mais pas complète parce qu'on est plusieurs à gérer ce service pour un

coût quand même qui revient quand même à plus de 20% au-dessus. Donc 20% au-dessus vous calculez, ça fait quand même dans les 160 000€. Donc, on va peut être gagner 60 000€ de chauffage, mais au final, ça fait quand même 100 000€ de plus de dépenses. Donc, si vous ne faites pas d'estimation à « doigt mouillé », vous aurez quand même pu au moins faire les calculs à partir des budgets comme je viens de le faire après la commission Finances puisque vous n'avez pas pu faire le calcul et voir qu'il y avait quand même un problème sur la mise en place de ce nouveau service. Parce que 20% de plus d'augmentation, au final, pour une nouvelle organisation qui n'est peut-être pas au top non plus, ce n'est pas rien pour nos finances. Donc ce n'est pas pour des raisons budgétaires que vous avez externalisé, ou alors, votre estimation était à ce point là fausse, que vous aviez pas vu que ça conduisait à 20% d'augmentation. Ce qui est possible si vous n'aviez pas les tarifs du SIVU. Mais il me semble que mon collègue Damien Martin les a demandés plusieurs fois les tarifs du SIVU et je ne crois pas qu'il les ait eus en fait. Mais il y a quand même un problème de coût sur ce service de restauration scolaire. On a externalisé et ça nous coûte nettement plus cher. Mais je n'ai pas goûté donc je ne peux pas dire que ce n'est pas bon.

M. Martin : Oui, merci pour cette présentation. Ce budget primitif 2025 est sans réelle surprise puisqu'on a déjà débattu assez longuement lors de la présentation du ROB. Toutefois, et comme mon collègue Olivier Devise, j'avais fait la remarque en commission Finances que le chapitre 16 faisait apparaître et prévoyait un emprunt théorique de 3,3 millions d'euros. Et ce qui m'avait soulevé une question, c'était de se dire : « Quel va être l'impact sur les charges, sur les frais financiers ? » Et quand on regarde le budget primitif, on ne voit pas de ligne afférente à ces prévisions d'emprunt. Donc je suis surpris de ce manque d'anticipation sur les charges financières. Et cela me fait penser à quelque chose, c'est que peut-être finalement on va emprunter, ce n'est pas au budget 2025 mais on aura un différé d'amortissement, ce qui serait véritablement une double peine pour les successeurs qui vont prendre les finances. Finalement, ce budget primitif 2025 est, comme tous les autres, tourné vers un seul projet. Quand je dis « tous les autres », c'est toutes les présentations des budgets primitifs qu'on a pu avoir, 2023, 2024 et 2025. Et dans la continuité, la majorité actuelle, et on en a longuement débattu, on a voulu s'offrir un projet phare, peut-être offrir aussi aux jeunes Beaumontois une école, laissant ainsi à ses successeurs se débrouiller avec des miettes pour : essayer de colmater les fuites, réparer la plomberie, mettre aux normes l'électricité, réparer les véhicules du parc automobile quand ils tombent en panne. Finalement, faire l'entretien courant et habituel qu'on peut avoir, mais peut être, un jour, regarder s'effondrer le CAB. Je vous remercie.

Mme Molle : Ça complète aussi, un petit peu, tout ce qui a été dit. Et je reviendrai un petit peu sur le débat d'avant par la même occasion. Depuis le ROB, présenté au dernier Conseil municipal, vous vous gargarisiez du mot « jeunesse » dans vos futures orientations. Nous avons même eu un orateur qui s'est senti obligé de blablater sur l'école de la République, croyant nous donner une leçon sur les valeurs républicaines, l'entraînant bien évidemment à des propos complètement hors sujet. Ici encore, les mêmes mots « jeunesse » sont employés de l'introduction à la conclusion de votre présentation du budget primitif. Nous, on se fie plutôt aux actes qu'aux mots/qu'aux paroles. Et, vos mots ne vont pas à Beaumont avec les actes. Pour exemple, l'encadrement d'environ 80 enfants à l'école Jean Zay par seulement deux ATSEM. Est-ce un service convenable accordé aux enfants et aux employés de l'école? Pourquoi le poste vacant n'est-il pas encore pourvu ? Il y a urgence, il me semble. Ça, c'est du concret.

Autre point : lorsqu'on sait qu'un espace WC à l'école Jean Zay nécessite 1h pour le nettoyage, pour les nettoyer correctement, comment se fait-il alors que la personne en charge du nettoyage ne dispose que de 2h pour réaliser trois espaces WC ? Il lui manque donc 1h. Vous nous dites - et on l'a lu dans votre Rapport d'Orientations et on le lit aussi dans vos propos - que Beaumont est en mouvement. Moi, il me semble qu'en mouvement, mais pas pour toutes les tâches. Et pourtant, ici, cela concerne bien les enfants de nos écoles. C'est du concret. Ce qui m'amène à cette citation de Jean Jaurès : « N'ayant pas la force d'agir, il disserte. »

M. Dumeil : Bien, merci. Ecoutez mes chers collègues nous voilà donc arrivés je pense, pas loin des conclusions. Après le Rapport d'Orientations de grande littérature, vous vous en souvenez ? N'est-ce pas mon collègue Monsieur Ulrich du 19 février dernier ? Vous nous présentez aujourd'hui votre cinquième budget. Et ce budget est déjà forcément une forme de bilan. Déjà, comme vous nous l'aviez asséné lors du Rapport d'Orientations Budgétaires, vous vous étiez vantés de toutes les vertus, écrites à plusieurs endroits, toutes les vertus financières, comme vous le précisiez dans différents paragraphes. Cela allait par exemple en matière de frais de personnel. Mais ce n'était pas la vertu, ni la rigueur, c'était simplement le résultat, comme on l'a dit tout à l'heure, dû aux vacances de poste, entre les départs et les remplacements, voire comme le disait notre collègue Madame Molle, les non remplacements. Nous pourrions d'abord en énumérer un certain nombre de façon très précise, comme à l'école Jean Zay, par exemple. Ce qui, au bout du compte, accroît le travail de ceux qui restent à la tâche et ce qui abaisse la qualité du service public aux citoyens, et sans doute les deux à la fois. Alors je ne vais pas redire le triste fiasco. Je m'excuse mes chers collègues, c'est un mot que je vous ai emprunté. Le triste fiasco que représentent les 38 départs de personnel, plus quelques autres apparemment dans les tuyaux et ce sont des mutations effectivement qui les remplacent, mais des mutations très diverses et variées, très compétentes, sans en douter, mais qui ne viennent pas toutes comme celles qui sont parties de chez nous du même endroit sans refaire le balayage des chapitres bien abordés par nos collègues Devise et Martin. À propos de l'endettement futur et catastrophique à cause de l'école Jean Zay, vous listez même pour faire impression, ce que j'évoquais tout à l'heure et qui n'est que de l'entretien courant et normal sur les bâtiments communaux. Mais parenthèse heureuse, vous venez de redécouvrir le Centre Associatif Beaumontois avec la généreuse attribution de 70 000€. Ce qui ne paiera même pas l'état des lieux. Le site avait même été, je vous le rappelle, omis à propos du PLUi, sur l'OPA numéro 3 et que nous en avons fait la remarque lors des enquêtes publiques. Que dire ? Mais sans doute il y aurait trop à dire des choix ratés et parfois très coûteux Landestini Comedy Club. Vous évoquiez les mots tout à l'heure, voilà une expression nouvelle qui a failli nourrir les cantines, le CCAS et la moitié de la Ville de Beaumont peut-être plus mais qui a coûté très cher. Que dire des constats d'impuissance, face à la Rase du Bray, face au chemin de Trives. Que dire des mauvais choix pour les enfants de Beaumont, n'est-ce pas Olivier ? Pour nos cantines externalisées n'étant plus dans la tradition de la cuisine locale et familiale au profit de celle industrielle du SIVU. Que dire du choix de certaines dépenses, sans avoir eu la moindre discussion ou présentation comme par exemple le choix récent de travaux sur les derniers feux tricolores de carrefour, là où il n'y a même pas de carrefour ? Que dire de l'annonce subite ? Là aussi me semble-t-il sans aucune discussion, sauf erreur de ma part d'une inscription bon il est vrai bien minime au regard des coûts que cela va engendrer pour armer - alors c'est au futur, peut-être même au conditionnel - la police municipale ? Eh bien voilà votre majorité, drapée à l'origine d'un macronisme revendiqué, est à bout de souffle. Il n'y a même plus de remplaçant sur le banc de touche.

Et devant un tel constat, nous ne vous surprendrons pas en vous disant que nous voterons contre ce budget présenté aujourd'hui. Et que dans une réflexion les autorisations de programme et les crédits de paiements M57, tout à fait réglementaires bien entendu, finissent par rendre le budget annuel insincère tellement il engage gravement l'avenir.

M. Le Maire : M. Néhémie va vous apporter quelques réponses sur les points techniques qui ont été soulevés.

M. Néhémie : Quelques éléments de réponse concernant, d'abord, la ligne de trésorerie : ce n'est pas nécessairement quelque chose qui apparaît au niveau du budget. Par contre, s'il y a nécessité de délibérer pour ouvrir une ligne de trésorerie cela sera fait le moment venu. Pour l'instant, il n'y a pas de nécessité à engager cela en début d'année. Concernant le SIVU, nous considérons qu'aujourd'hui, il n'y a pas de comparatif fiable qui puisse être établi à ce jour pour plusieurs éléments. C'est qu'on compare parfois des choses qui ne sont pas comparables. D'abord, le transfert date de septembre, ce qui veut dire que les retours de factures sont encore frais et faibles. Concernant les activités du SIVU, c'est assez difficile de comparer des éléments entre une année qui s'est commencée et cette année qui se termine avec un autre schéma. Deuxièmement, concernant les ressources humaines, comme je l'ai indiqué en commission il y a tout un travail qui est mené actuellement de réorientation, on pourrait dire de l'ensemble des ressources humaines au sein de la DEJVS. Il y a aussi, comme on l'a indiqué, des départs en retraite qui ont eu lieu au fil du temps. Certains viennent juste, d'ailleurs, d'être opérés. Et en conséquence de quoi, bien entendu, les charges ne seront pas tout à fait les mêmes. Et donc on ne peut pas partir sur les estimations RH d'aujourd'hui pour définir ce que serait le fonctionnement côté RH à l'avenir. Pour comparer une année civile entière, ce qui serait préférable, il faudrait prendre 2023 et 2025 et donc il nous faudra attendre un peu et actualiser en fonction de l'inflation notamment. Par ailleurs, nous restons en discussion avec nos partenaires du SIVU pour réétudier, avec quelques mois d'expérience, le service et les coûts dans la perspective de la rentrée 2025. Il y a quelque chose qui n'a pas été pris en compte et que nous prenons en compte dans le choix que nous avons fait. Nous avons la nécessité si nous continuons sur le même schéma d'engager de forts investissements, tant à l'école du Masage qu'à l'école Jean Zay, ces investissements là étaient devenus nécessaires, les cuisines n'étant plus tout à fait aux normes sur bien des plans. Ces frais d'investissement que nous avons chiffrés autour du 1 000 000€, sont des frais d'investissement qu'il nous faut effectivement lisser sur l'ensemble des années d'activité. C'est un coût que nous n'aurons pas à supporter en la matière et c'est quelque chose qu'il nous faut prendre en compte dans le choix que nous avons fait. Je ne reviendrai pas là-dessus parce que c'est une ritournelle qui n'a pas de sens. Nous ne passons pas d'une cuisine de famille à une cuisine industrielle. Les méthodes, les outils, les personnels qui agissent au sein du SIVU sont tout à fait de la même nature que ce qu'il y a dans les cuisines de Jean Zay et du Masage. Il n'y a aucun changement en la matière. Il ne s'agit en rien d'une cuisine industrielle. Il s'agit d'une cuisine collective au même titre qu'elle l'était précédemment. Je ne reviendrai plus là-dessus maintenant parce je crois qu'on l'a dit ça suffit. Concernant l'emprunt de 3,3 millions d'euros bien sûr, nous nous l'assumons. Ces 3,3 millions d'euros seront libérés au plus tard dans l'exercice, ce qui fait qu'en toutes circonstances, quel que soit le choix que nous faisons de différer du début d'amortissement, de différer des charges financières ou pas, quoi qu'il en soit l'effet en termes de charge financière de ces nouveaux investissements sera faible ou nul sur l'ensemble de l'année 2025. Maintenant, concernant le pôle Jeunesse, il y a des opinions qui sont émises et chacun a ses opinions. Moi là-dessus je n'interviendrai

pas. Nous sommes dans un débat sur le budget primitif, je ne m'exprimerai pas là-dessus. Je partage certaines idées, je n'en partage pas d'autres. C'est une affaire individuelle. Concernant le poste vacant de l'ATSEM, je suis désolé mais il est pourvu. C'est ce que j'ai indiqué dans le dernier CST, d'ailleurs, si on l'a indiqué. Il a été pourvu. Oui et il n'était pas pourvu jusque-là pour une raison simple que nous avons indiqué au CST. Bon, peut être qu'on l'a pas indiqué tel quel, mais on avait indiqué pourquoi ça ne l'était pas plus tôt. Le dernier poste, le poste précédent qui avait été attribué, qui avait été affecté lors de la dernière affectation d'un poste ATSEM s'est fait quelques semaines avant la proclamation des résultats du concours. Ce qui fait que la personne qui aurait peut-être pu prétendre suite à une réussite au concours n'a pas pu postuler et ont été privilégié des personnes titulaires du concours. Cette année pour prévenir ce genre de problème-là nous avons attendu les résultats concrets des concours et ça s'est fait en début d'année 2025. Et c'est à l'issu des résultats des concours que nous avons pu procéder à la nomination de la personne qui justement était celle qui avait été passée à côté du poste précédent d'ailleurs au passage, donc c'est une affaire qui est réglée. Elle est affectée au Masage, là où était la précédente.

Concernant, là aussi, la ritournelle de Monsieur Dumeil. Je ne vais pas reprendre. J'ai déjà dit, j'ai déjà argumenté à propos de cette information-là, donc je ne vais pas la reprendre. On ne va pas être dans la répétition permanente. Les 38 départs correspondent effectivement à une évolution aujourd'hui de la fonction publique territoriale et nous sommes confrontés à un certain nombre de départs, comme toutes les collectivités d'ailleurs. S'agissant du CAB, une somme est prévue effectivement pour sécuriser et permettre de continuer l'exploitation de ce bâtiment pour les associations. Une somme est prévue pour cela, c'est à dire notamment pour la sécurisation des entrées et pour la sécurisation électrique. Ça fait partie des choses qui seront faites. Et je m'étonne, en fin de compte, qu'on nous serine là depuis le début de ce mandat contre le fait que nous ne nous sommes pas occupés du CAB. Mais dans quel état est le CAB ? De quand date l'état actuel du CAB ? De quand date les derniers travaux du CAB ? Non, les derniers travaux du CAB, soyons clairs, hormis une porte ici ou là, ce sont les traitements qui concernaient la galipote, ex-salle bleue. Depuis, il n'y a rien. Oui justement depuis hormis quelques ripolinages et encore pratiquement pas mais oui et une porte sécurisée du côté des locaux aujourd'hui utilisé par Lagatech rien. Rien, soyons clair. Quant à la Rase du Bray et au chemin de Trives, vous pouvez toujours dire que nous n'avons rien fait. Je pense quand même que nous sommes intervenus auprès de la Métropole dès que le problème s'est posé. Je n'en discuterai pas. De même sur le chemin de Trives, dès que nous avons eu connaissance du sujet - parce qu'on ne nous a pas consulté dans un premier temps - nous sommes tout de suite intervenus. Je n'en dirai pas plus.

M. Cogneras : Sur la Rase du Bray, vous êtes intervenu dès qu'il y a eu un signalement, vous êtes intervenu quand les travaux ont été entièrement terminés, que les revêtements ont été faits, que les marquages de chaussée ont été faits. Mais il avait été signalé ce phénomène 6 mois, 8 mois et plusieurs fois aussi bien à la mairie qu'à la Métropole. Alors ne dites pas que vous êtes intervenu quand le moment était venu, il était temps d'intervenir, 6 ou 7 mois avant, quand le phénomène s'est produit, et ça n'a jamais été fait.

M. Durantin : Pardon, je ne suis pas d'accord. Effectivement on est intervenu dès qu'on a eu connaissance du problème. Je suis désolé, le revêtement a été fait après. On était déjà intervenu.

M. Le Maire : Et on a les échanges de mails avec la DCE.

M. Dumeil s'exprime hors micro.

M. Le Maire : Avec les jardiniers ? On a déjà largement évoqué ce sujet. Je pense que sur celui-ci comme sur d'autres on ne sera pas d'accord. Je pense que là aussi les Beaumontois savent ce qui a été fait et c'est ce qui nous importe.

Mme Faye : Oui, je ne souhaitais pas vraiment intervenir ce soir parce que je crois que les groupes ont suffisamment exprimé ce que nous pensons tous, en tout cas enfin pour notre groupe. Moi je vais intervenir sur le CAB, parce que si ça vous saoule, c'est un peu bizarre parce que c'était quand même dans le projet de campagne. Il y avait un projet de campagne qui parlait du CAB, qui parlait effectivement de la Maison des Beaumontois et du lien avec la Ville, avec la mairie, avec le Centre. Enfin, excusez-moi, j'étais quand même-là, donc je m'en souviens très bien, comme l'école qui est sortie sous le chapeau 14 millions d'euros, ce n'était pas un projet d'aussi grande envergure qui était proposé puisque c'est aujourd'hui, au détriment de tout un tas de services publics de notre Commune. Quand on parle des agents dans les écoles qui sont en grande difficulté, en souffrance, alors je ne vais pas parler que des écoles parce qu'il n'y a pas que dans les écoles. Il y a des départs dans toutes les directions, alors effectivement, il y a des profils de carrière qui ont besoin d'avancer effectivement, d'aller découvrir d'autres territoires et d'autres politiques aussi. Sauf que 38 c'est juste énorme. Enfin moi quand je parle de 38 agents sur la Commune de Beaumont, enfin je surprends tout le monde quand même. Donc il y a que nous que ça ne surprend pas en fait, il y a que la majorité que ça ne surprend pas.

M. Le Maire : Vous connaissez, Madame Faye le pourcentage de turnover dans les collectivités territoriales ? Parce que le 38, divisé par le nombre d'agents de la collectivité, ça crée un pourcentage. Et si vous regardez celui de la Commune de Beaumont, par rapport à la moyenne nationale, nous sommes à un dixième de point d'écart. Je vous parle de ce que j'ai envie de parler, de ce qui est réel c'est pour ça qu'on ne se comprendra pas. Mais si vous faites le ratio de 38 sur l'ensemble des agents, ça vous donne un nombre. Les éléments, je les ai déjà présentés en Conseil municipal, ils ne sont pas faux, ils ont été publiés par les instances nationales.

M. Vigues : Je n'ai pas compris, Monsieur Dumeil. Qu'est-ce-que vous disiez ? Vous vouliez prendre la parole, Monsieur Dumeil ? Je ne sais pas, je vous ai entendu, c'est pour ça, excusez-moi. Je voulais répondre à deux choses, la dernière fois on a été interpellé par Madame Molle par rapport à la loi Egalim et ce qu'on avait pu écrire dans le magazine. Donc j'ai vérifié le magazine et il respecte la loi Egalim, c'est ce que nous avons écrit et j'ai pris contact avec Monsieur Gouyet et il respecte la loi Egalim. Après on parle du bio du Venezuela, du bio du Brésil, c'est du bio, nous on fait du local. Donc je vous inviterai à voir la réponse de Monsieur Gouyet et à discuter avec lui par rapport à ça.

Mme Molle s'exprime hors micro.

M. Vigues : Oui mais dans le magazine municipal, je l'ai relu, et ça, c'est nous qui l'avons écrit. Et pour le coup c'est la loi Egalim 2 et je peux vous dire que moi je l'ai contacté suite à l'intervention que vous avez faite au Conseil municipal et il respecte la loi Egalim. Et c'est vrai que le bio, il ne prend pas du bio du Venezuela mais il prend bien des producteurs locaux pour pouvoir gérer la restauration du SIVU. Deuxième chose sur les ATSEM à Jean Zay, aujourd'hui il y a 6 ATSEM. Et vous parlez d'un agent d'entretien qui est absent pour l'instant. Mais les ATSEM sont en classe donc ce n'est pas un problème d'ATSEM, c'est un problème d'agent d'entretien. Il y en a toujours 6 à l'école Jean Zay en

maternelle Jean Zay. Donc quand on parle du groupe Jean Zay on parle soit de la maternelle, soit de la primaire, mais là on est sur le groupe Jean Zay maternelle. Cet agent a eu l'obtention de son concours dans l'école du Masage. Donc aujourd'hui il manque un agent d'entretien sur la maternelle Jean Zay. La différence est là en fin de compte. Donc il ne faut pas dire qu'il n'y a pas d'ATSEM parce qu'après on fait peur aux parents, on fait peur aux parents en disant gentiment : « Il n'y a pas d'ATSEM dans les classes », ce qui est faux. D'accord ?

Mme Molle : Je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas d'ATSEM dans les classes sauf qu'il y a eu un soir dans la semaine où deux ATSEM se sont retrouvées avec environ 80 enfants et là il me semble que ce n'est pas normal.

M. Viguès : Je regarderai, j'ai pour habitude de regarder les éléments que vous me donnez. Je vérifierai mais dans le principe les ATSEM sont en poste et l'encadrement est fait de façon à ce que les enfants soient en sécurité. Moi je suis assez surpris quand même par rapport au CAB parce que depuis que je suis à Beaumont je pense qu'on l'a tous vu dans son état. On a tous été dans la salle « Gaspard des montagnes » et on s'est tous aperçu de l'état du CAB depuis des années. Sur le dernier mandat, il y a eu un choix qui a été fait, c'était la Ruche. Pourquoi plus la Ruche que le CAB ? Moi je pose la question ? Pourquoi on a fait La Ruche ? Pourquoi on n'a pas fait le CAB ? Aujourd'hui, il faut se poser les questions, donc 2016 vous étiez en poste il me semble, dans le dernier mandat ? Pourquoi vous n'avez pas porté le CAB ? Alors est-ce que c'est pour ça que vous vous êtes brouillé avec le Maire actuel ? On a vu qu'à chaque fois il y avait des disputes. Et, il est vrai qu'à un moment donné, il y a des projets à porter donc dans le principe sur le dernier mandat, le choix s'est porté sur La Ruche au lieu du CAB.

Dernière chose pour le carrefour, Monsieur Dumeil disait que le carrefour qui n'en était pas un, moi je croise pas mal de monde parce que c'est vrai que je me promène avec mon chien et c'est vrai que les gens, quand je les vois passer là-bas ou qu'on traverse la route, ça évite de passer en short et très rapidement. Et plusieurs personnes nous ont félicitées aujourd'hui d'avoir réussi à maîtriser ce carrefour et le « savoir rouler » pour les enfants quand ils pourront aller à l'école, au collège, ils pourront passer par une voie sécurisée pour ces enfants-là. Et moi je m'en félicite parce qu'aujourd'hui, on peut avoir des lieux sécurisés, on peut aller chercher ces petits colis au marché aux fleurs, où on peut aller au cimetière sans se faire écraser en traversant cette route.

M. Devise : Moi, c'est la réponse de Patrick Néhémie qui ne me satisfait pas complètement. Parce que moi je fais des calculs à partir des documents officiels, c'est-à-dire le budget primitif 2025 et les comptes administratifs 2024. Et on m'explique que mes calculs sont erronés, qu'on ne peut pas estimer comme ça parce que les chiffres du personnel, etc. Alors soit vous mettez des chiffres faux dans le budget primitif et votre budget n'est pas sincère et ça ne va pas, soit qu'est-ce qu'on peut faire derrière ? Parce que nous on a des chiffres plutôt communiqués officiellement, on vous fait confiance. Si après quand on pose une question, on nous dit que notre calcul est faux parce que les chiffres qu'on a pris sont faux, ça n'a plus de sens. Donc moi, ça quand même, ça m'interroge d'avoir une réponse comme ça.

Ensuite, pour l'école, et c'est vrai qu'il y a des problèmes le soir pour les garderies, c'est en maternelle évidemment, pas en élémentaire. Parce que la primaire, je rappelle, ce n'est pas la même chose encore. Il faudra utiliser les bons termes : il y a les groupes élémentaires, les groupes maternels et les écoles primaires, c'est trois choses différentes. Pour ceux qui ne savent pas, le

primaire, c'est les écoles qui regroupent maternelle et élémentaire. Voilà et donc c'est le cas du Masage et les autres il y a école maternelle et école élémentaire à Jean Zay. Voilà et effectivement c'est le soir qu'il y a des problèmes où ça peut être des ATSEM ou des agents d'entretien. Ce n'est pas ça qui compte mais c'est l'organisation qui effectivement pose problème actuellement puisque des fois il y a que deux agents ou deux ATSEM, ça dépend comment ils se répartissent, qui ont entre 75 et 80 enfants et c'est vraiment un problème. Et on parlait tout à l'heure d'éducation, c'est-à-dire une ATSEM pour 40 enfants le soir à la garderie, on ne peut pas faire quoi que ce soit d'éducatif. Autrefois, il y a eu un PEDT, un Projet Educatif De Territoire, qu'on peut toujours mettre en place, qui a été abandonné en 2020, mais qui existait. Moi, j'ai participé encore de 2014 à 2020 en tant que Président de la SCPE où j'étais invité à ces réunions, où il y avait quelque chose, où tous les acteurs se parlaient, où on parlait des problématiques effectivement : qu'est ce qu'on pouvait faire le matin au moment de l'accueil ? le soir ? après le temps scolaire ? Il y avait le collège qui était associé, il y avait tout ça et ça fonctionnait plus ou moins bien. Mais il y avait quand même des échanges et un cadre qui existait pour faire parler toutes ces personnes. Voilà, c'est quand même dommage d'avoir abandonné ce système.

M. Le Maire : Le cadre existe, il y a des échanges, il y a effectivement la concrétisation dans le cadre d'un PEDT qui est à affiner. Mais tous les outils sont là et nous voulions le faire lorsque l'ensemble du dispositif dont on a parlé tout à l'heure, et notamment dans lequel la maison des ados prend toute sa place, serait constituée.

M. Viguès : Oui, le PEDT il existe, il va être revalidé là cette année. L'année dernière, il y avait le collège, les différents directeurs des trois groupes scolaires. Pardon : la directrice du collège, les représentants des parents d'élèves et on va le revoir courant du mois d'avril ou mai, parce qu'il doit être refait courant du mois d'avril.

M. Le Maire : Après, pour ce qui est des calculs que vous évoquiez, Patrick Néhémie pourra compléter parce que je n'ai pas compris dans ses propos ce que visiblement vous avez compris. Mais pour peut-être expliquer la difficulté au niveau du calcul des prix unitaires, il faut savoir que dans les éléments que nous avons aujourd'hui, il y a des éléments qui nous manquent, notamment sur tout ce qui est les fluides, on n'est pas capable aujourd'hui dans l'état des compteurs qui sont mis en place de savoir sur la partie restauration, notamment sur Jean Zay. Mais également sur le Masage combien coûte l'eau pour la partie cuisine ? Combien coûte spécifiquement l'électricité ? C'est quelque chose que l'on n'a pas parce que structurellement ce n'est pas monté comme ça. Donc effectivement, les éléments que l'on donne sur le prix de revient interne des repas qui existaient jusqu'à avant le passage avec le SIVU, c'est quelque chose qui est minoré puisqu'on n'a pas cet état de relever de consommation. Et on sait tous qu'une cuisine, c'est une zone qui consomme beaucoup. Donc elle est globalisée dans l'ensemble de l'école, mais il n'y a pas des compteurs spécifiques pour la partie cuisine, de même pour toute l'énergie. Or aujourd'hui, en ne confectionnant plus les repas, on consomme moins d'énergie et on consomme également beaucoup moins d'eau dans la mise en œuvre des matières premières que l'on reçoit. C'est ce que disait tout à l'heure Patrick Néhémie, c'est qu'il faudrait le comparer d'années complètes à années complètes, où là on aura des références. Parce qu'aujourd'hui, techniquement on est en limite, mais ça, bon c'est l'histoire de la construction de nos écoles qui n'avait pas prévue de flux précis pour tous ces fluides qui sont indispensables au fonctionnement d'une cuisine.

Mme Veilhan : Oui, moi je suis quand même très surprise d'entendre que oui, le PEDT existe. Et par ailleurs de voir la pauvreté de l'ordre du jour de la Commission Enfance, Petite Enfance et Jeunesse. Enfin la Commission ça fait deux fois que l'ordre du jour c'est : « Autorisation donnée au maire de modifier le règlement », c'est vraiment risible. Alors que vous nous dites qu'il y a un PEDT et que ça n'a jamais été abordé dans cette commission et ni ici, je trouve que c'est vraiment dommage. Je ne peux pas dire autrement, c'est vraiment dommage.

M. Viguès : Je ne sais pas si vous vous parlez dans votre groupe, mais en termes de commission, je pense qu'on a travaillé sur le règlement intérieur de l'Espace Jeunes. J'ai eu l'impression, quand même, qu'on avait bien travaillé ; ce n'était pas juste donner signature au Maire. On a produit quelque chose qui était quand même plutôt intéressant. J'avais l'impression quand même que les gens justement craignaient qu'on n'ait pas un espace de parole. Et là, pour le coup, je suis un peu surpris par votre réflexion.

Mme Veilhan s'exprime hors micro.

M. Viguès : Non mais on a parlé d'autres choses que les signatures du Maire, ça c'est sûr.

M. Martin : Une dernière intervention, je vous rassure ce sera rapide. Simplement pour être clair, j'aime bien être clair. On ne vous reproche pas de ne pas avoir mené un double projet école Jean Zay/ CAB parce que déjà financièrement on n'a pas les moyens de l'assumer. Et ensuite on pense aussi à notre Directeur des travaux qui n'aurait pas les moyens de suivre les deux projets en parallèle. Simplement pour répondre à la question et à l'interrogation de Jean-François Viguès, il y a eu La Ruche dans notre projet de mandature, il y aura l'école Jean Zay dans le vôtre. Par contre on est à peu près sûr que les finances ne nous permettront pas, à court terme, d'envisager le projet que tout le monde a en tête, le CAB. Et c'est en cela que nous interpellons la majorité municipale et le Conseil municipal.

Mme Bohatier : Dans le chapitre 21, il y a une petite phrase qui m'a interrogé, vous parlez de la poursuite de l'équipement individuel de la police municipale - armement ? Donc votre objectif prochain est celui de l'armement de la police municipale ? Si j'ai bien compris, ça doit être cela.

M. Le Maire : Alors effectivement, c'est une hypothèse sur laquelle on avance sérieusement parce que nous nous rendons compte que la situation et on a voulu le mettre au niveau du budget un CLSPD sur lequel on évoquera l'ensemble de ces éléments et les implications. Enfin, pour moi, le débat de l'armement de la police ne se pose plus. Il est acté. On le voit partout et je dirais malheureusement parce que ça veut dire que les responsabilités et les missions qui incombent à la police municipale évoluent. Vous voyez, pas plus tard que cet après midi, on a eu un décès sur lequel on s'interroge dans la rue René Brut. La police municipale a terminé son service, a accepté de le prolonger avec la présence de la police nationale jusqu'à 21 h. On a eu quelques informations tout à l'heure. Ce matin ils ont recueilli quelqu'un qui se disait menacé. Ce weekend devant Auchan il y a encore eu une altercation. Ils sont aujourd'hui dans des situations qui n'étaient pas celles qui existaient il y a 4, 5, 10 ans. Voilà c'est aujourd'hui une évolution regrettable, une évolution de la société et la première, on parle beaucoup et c'est normal, de qualité de vie au travail. Mais pour moi, le premier point c'est aussi la sécurité au travail, elle passe par mettre à disposition de nos policiers municipaux qui sont exposés dans des situations parfois délicates des moyens de se défendre et de défendre aussi les Beaumontaises et les Beaumontois qui peuvent être victimes d'agressions. Donc

c'est effectivement un sujet qui reviendra d'une manière très approfondie avec les différentes parties prenantes. Je parle de représentants de l'État, le Préfet ou son représentant, le Directeur Interdépartemental de la Sécurité Publique, Madame le Procureur, on essaiera de le faire avant son départ. Voilà pour évoquer en plénière, du CLSPD, cette action là, c'est pour ça qu'on a voulu le provisionner. C'est pour ça aussi qu'on continue la vidéoprotection et notamment en upgradant le matériel pour nous permettre d'être plus efficace dans l'identification des personnes lorsque c'est nécessaire. Et on a des réquisitions qui viennent maintenant de manière importante. Avec aussi la possibilité de l'interconnexion de ses moyens, pour permettre à la police nationale de prendre la main sur les images lorsqu'ils font le suivi d'une personne qui peut être en situation de délinquance. Donc voilà effectivement là-dessus ce sur quoi nous travaillons. Donc effectivement votre lecture est bien la bonne.

Mme Bohatier : Merci beaucoup pour ces précisions.

M. Dumeil : Oui merci de votre réponse. Au-delà des instances que vous venez de cibler, d'évoquer et c'est normal que ça se passe aussi à ce niveau-là. Mais il serait quand même tout à fait important qu'il y ait discussion aussi entre les élus au niveau municipal. Tous les scénarios peuvent s'entendre, les arguments que vous évoquez sont également recevables. En sachant aussi que ce n'est pas avec 6000 € qu'on règlera le problème parce que ça ne paiera même pas le coffre pour déposer les armes en sûreté.

M. Le Maire : Le coffre existe et il est aux normes.

M. Dumeil : Bon, tant mieux. Il s'ensuit aussi tout un processus légal obligatoire de formation et de formation annuelle, etc. avec un nombre de balles de tir défini, etc. Donc c'est un vrai dossier à monter et je ne sais pas comment et quelle instance ici municipale peut en discuter mais ça mérite aussi et surtout d'être discuté d'abord à l'échelle du Conseil municipal.

M. Le Maire : Dans cette affaire, il y a à la fois du fonctionnement qui ne figure pas. Donc les 6 000€ c'est de l'investissement. Le moment venu la discussion aura effectivement lieu. Et ça fait partie des pouvoirs de police du Maire et ça fait partie de la responsabilité du Maire de mettre en sécurité les agents qui sont en charge de la sécurité de leurs concitoyens.

M. Dumeil : On est bien d'accord, mais je veux dire, quand on sait déjà la difficulté et les coûts qu'entraînent et qu'ont entraîné l'équipement des taser. C'est vrai que pour le reste ce n'est pas une décision anodine et ensuite ce n'est pas un équipement et un fonctionnement anodin non plus c'est pour cela qu'il y a intérêt à ce que tout le monde puisse y être associé dans les modalités.

M. Le Maire : Très bien, merci. Je vous propose de passer au vote donc sur le budget qui vient de vous être présenté avec une section de fonctionnement à 12 505 602,87€ et une section d'investissement à 7 001 463,65€ voilà, je mets ce rapport aux voix. Ce rapport est adopté.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à la majorité par 21 Voix Pour, 12 Voix Contre décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2025, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

- Section de fonctionnement : 12 505 602.87 €

- Section d'investissement : 7 001 463.65 €

- **D'AUTORISER** le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

9 - CESSIION DU VEHICULE CITROEN BERLINGO IMMATRICULE FY-457-SY

M. Le Maire : Le rapport suivant, puisque la transition était toute trouvée avec la police municipale : une session de véhicules justement pour faire un changement au niveau de la flotte et du véhicule affecté à la police municipale et c'est Patrick Néhémie qui nous le présente puisque c'est un rapport financier.

M. Néhémie : Alors cette délibération porte non pas sur l'achat du véhicule qui sera effectué - qui sera un véhicule hybride qui nous permet de répondre d'ailleurs à une nécessité réglementaire qui est d'équiper progressivement la flotte de la collectivité territoriale en véhicule à faible émission ou à zéro émission - donc, l'équipement sera un véhicule hybride. Là, il s'agit de la valeur de reprise du véhicule actuel étant la meilleure proposition qui a été faite étant à 9 600€. Ce niveau de reprise est supérieur à la capacité que le Maire a, par délégation du Conseil municipal, de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€. C'est pourquoi cette autorisation est requise auprès du Conseil municipal pour autoriser le Maire à céder ce véhicule pour un montant supérieur au prix de 4600€ - 9600€ en l'occurrence.

M. Dumeil : Oui, sans revenir sur le principe, on vient d'apprendre qu'il s'agissait d'ailleurs de l'équipement pour la police municipale. Je pense que la formalité, c'est celle que vous évoquiez quant au dépassement de cession. Habituellement dans ce genre de rapport on avait l'âge et le kilométrage du véhicule cédé et le coût, ou en tout cas la fourchette financière et équipement parce que ce sont des véhicules qui nécessitent un équipement particulier aussi ne serait-ce qu'en termes de présentation de siglages et tout ça, le coût du nouvel équipement...Et s'il est hybride, on peut penser qu'il aura besoin aussi de recharge. Et donc est-ce que les installations actuelles le permettent, ainsi de suite ?

M. Le Maire : Alors techniquement enfin notre Directeur des Services Techniques est là, il pourra donner en appui mais c'est un véhicule hybride sans recharge qui toutefois répond aux normes qui nous permettent de rentrer dans le cadre du verdissement expliqué par notre collègue tout à l'heure. Pourquoi le choix s'est posé sur le véhicule police ? Vous savez que c'est un Berlingo du groupe Stellantis qui est dans une série qui a été plutôt, on va se dire, fragilisé par certains problèmes de conception. Donc c'est un véhicule qui aujourd'hui nous coûte cher en entretien. Trop cher et donc nous avons décidé de profiter de l'opportunité de cette reprise possible par un concessionnaire dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule neuf qui répond aux besoins de la police municipale. Et c'est un véhicule qui s'impose aujourd'hui comme un standard dans l'ensemble des véhicules de police et qui répond à ces normes qui nous permettent d'amorcer un verdissement pour une flotte et vous le savez bien, une flotte beaumontoise qui est une flotte âgée, qui a beaucoup de kilomètres, qui a beaucoup d'années au compteur, donc c'est aussi un travail sur lequel il va falloir rajeunir un peu nos véhicules et, autant que possible, les verdier.

M. Néhémie : Justement, c'est pour ça que je voulais prendre la parole. Le véhicule que nous achetons entièrement siglés et équipés de sa barre de police avec les gyrophares et tout ça est à 32 500€. La reprise à 9600€ c'est bien sûr la reprise d'un véhicule également ciblé, ce qui pour le repreneur n'est pas forcément quelque chose de facile à récupérer parce qu'on ne vend pas nécessairement au premier venu un véhicule siglé police.

M. Le Maire : Voilà, je pense qu'on a répondu à vos questions. Donc je mets ce rapport aux voix pour m'autoriser à céder ce véhicule dans le cadre de l'achat d'un véhicule neuf tel que cela vient de vous être précisé au prix de 9 600€. Je vous remercie.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à céder le véhicule Citroën Berlingo immatriculé FY-457-SY au prix de 9 600 € TTC à la société Renault Bony Automobile Clermont-Ferrand.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches après des autorités administratives compétentes.

10 - ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2025 EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS BEAUMONTOISES

M. Le Maire : Voilà, on a terminé avec le pavé important budgétaire, même si la délibération qui vient est une conséquence directe puisqu'elle s'inscrit dans les attributions des subventions. Celles prévues au titre de l'année 2025 en faveur des associations Beaumontoises. Et c'est un rapport qui va être présenté par notre collègue Hervé Grandjean à qui je donne la parole. Et avant de démarrer ce que je voudrais dire, on va voir les débats qui vont suivre et la présentation. Mais je voudrais vraiment remercier la commission qui a été animée par Hervé Grandjean avec les services et l'ensemble des collègues, majorité et opposition qui ont travaillé sur ce projet parce que ça a été un gros projet de remettre à plat les règles d'attribution des subventions aux associations toujours dans le cadre d'un budget global de 270 000€ qui est, on va dire, sanctuarisé mais avec des règles d'attribution connues et qui peuvent avoir une variabilité en fonction d'un certain nombre de critères. Mais Hervé Grandjean va nous présenter ce rapport.

M. Grandjean : Nous avons engagé une réflexion globale sur les règles d'attributions de subventions aux quelques 80 associations de la commune depuis 2022 avec la constitution d'un groupe de travail issu de la commission de la vie associative. 2024 a permis de finaliser les travaux et la réalisation de multiples rencontres avec les associations bénéficiant des subventions les plus importantes des moments d'échanges et de transparence avec les groupes d'opposition et les associations ont été réalisés tout au long de cette année. Au final, nous avons abouti ensemble à des évolutions concrètes, détermination des avantages en nature pour chaque association depuis 2023, rééquilibrage dès 2024 des subventions pour les associations dites similaires, communication aux associations du nouveau règlement d'attribution des subventions dans le dossier de fin 2024. Mise en place de critères d'éligibilité, mise en place de critères de variabilité applicables uniquement pour les demandes supérieures à 500€. Et réactualisation des dossiers de demande de subvention. Nous avons ce soir à nous positionner sur les montants des subventions aux associations pour 2025 pour les subventions de fonctionnement et pour les subventions de projets, avec pour la première fois la mise en œuvre des travaux du groupe de travail. À noter, comme l'a dit Monsieur le Maire, que le montant de 270 000€ affectés aux subventions reste inchangé. Je tiens à remercier les services pour

le travail d'analyse réalisé ainsi que le groupe de travail pour leur contribution toujours constructive. Après analyse, et si on enlève les dossiers sans demande de subvention, c'est à dire avec une simple réactualisation administrative, ainsi que les dossiers ne respectant pas les critères d'éligibilité ou incomplets, il reste dix-sept dossiers de demandes de subventions de fonctionnement supérieur à 500€, seize dossiers de subvention de fonctionnement inférieurs à 500€ et deux dossiers pour projet pour lesquels nous proposons d'attribuer une subvention. La proposition de répartition du détail des subventions par association est détaillée dans le tableau annexé.

M. Dumeil : Oui merci. Alors moi je ne vais pas intervenir. Il y aura sans doute des questions sur telle ou telle ligne. Ce que je trouve qui serait intéressant et profitable et qui donnerait une bonne vision du tableau, c'est que déjà sur ce listing 2025, il doit y avoir 8 ou 9 ou 10 associations qui avaient eu des subventions et qui n'en ont pas là actuellement parce que les demandes n'ont pas été refaites, ou etc. Je pense qu'il serait intéressant d'avoir, puisqu'on a aussi la ligne 2024, on devrait avoir toutes les associations quitte à mettre en face, « pas de demande ». Parce qu'on saurait au moins à quoi s'en tenir, ce qui viendrait expliquer le pourquoi du comment cette année. Il reste cette année un reliquat qui est bien supérieur à celui qu'il y avait l'an dernier puisque l'an dernier, il restait un reliquat de 21 996€. Donc manifestement il doit y avoir dans le listing, des associations qui avaient eu des subventions l'an dernier qui n'ont pas encore fait la demande, ou peut être, il y en a certaines qui ne sont pas conformes, ou etc. Et il me semble qu'on a déjà eu des tableaux et des listings où il était mis « pas de demande » ou certaines associations ont envie de demander un an sur deux. J'entends bien la décision prise mais je me suis posé la question sur deux ou trois associations comme ça qui me viennent de tête et je suis surpris qu'elles n'apparaissent pas dans le listing mais elles vont peut être se manifester. C'est de pure forme, mais un cadre plus large permettrait de voir.

M. Grandjean : Alors la remarque est bonne parce qu'en effet on aurait pu mettre toutes les associations. Par contre, la présentation a aussi été partagée en commission et on était parti sur le fait que l'on résumait en fait le tableau aux associations bénéficiaires d'une subvention à ce jour. Et il est vrai qu'il y a des associations qui d'une part n'ont pas souhaité faire de demande de subvention. Il y en a certaines qui n'ont pas passé les critères d'éligibilité et qui bénéficiaient historiquement de subventions. Mais vraiment le partage on l'a fait avec la commission et on s'en est tenu à la liste des associations bénéficiant d'une subvention cette année et à ce jour.

M. Le Maire : J'entends ça peut également être une présentation plus complète. Là il n'y a pas de blocage, il n'y a pas de difficulté.

M. Devise : Oui, moi je veux dire qu'effectivement, en commission on a tout. Et donc effectivement c'est un peu plus léger là. Après si nos collègues désirent l'avoir. L'idée ce n'était pas que ça s'affiche publiquement avec la demande initiale de subvention parce qu'on a vraiment tout et je dois reconnaître que là ça fonctionne vraiment bien. Moi j'avais une question : j'ai vu sur France 3 par contre que l'ASM basket avait dit qu'elle allait fusionner avec l'équipe de Cournon et l'équipe de Beaumont. Et je voulais savoir si vous en saviez un peu plus. Il y a 2, 3 jours, c'est passé à la télé, c'est actuel. Je voulais savoir : Est-ce que Beaumont a déjà répondu quelque chose ou pas ? Est-ce que vous êtes au courant ?

M. Le Maire : Ça, c'est d'abord l'affaire des associations. Après Monsieur Dumeil, il le rappelait, il y a eu des velléités dans le temps. Il y a eu des essais, il y a eu des ententes, il y a eu bon, plusieurs formes. Bon, ce que l'on sait aujourd'hui c'est que l'ASM va monter en première catégorie. Bon il va

rester nous l'espérons deux clubs, Cournon et Beaumont même si le championnat n'est pas fini. Donc il y a rien encore d'acter et je dirais c'est d'abord une affaire de projet du club que nous accompagnerons. On verra de quelle manière mais je les avais rencontré moi il y a de cela deux semaines samedi, il y avait absolument rien dans les tuyaux, alors après ça peut aller vite des fois.

M. Devise : Moi je ne suis pas d'accord que ça soit qu'une affaire de club. On a une convention avec eux, il y a une politique éducative qu'ils ont bien mis en place, c'est pour ça qu'ils progressent au niveau subvention.

M. Le Maire : Non mais je n'ai pas dit que c'est qu'une affaire de club. On est d'accord.

M. Devise : Donc il ne faudrait pas que ce projet ralentisse ou casse la dynamique dans laquelle ils sont par rapport à tout ce qu'ils font pour les jeunes, que ce soit les équipes jeunes de filles, les jeunes de garçons, etc. C'est pour ça que je pose la question parce que finalement on est quand même partie prenante, même si c'est du point de vue purement sportif. Les équipes 1 effectivement, c'est des clubs qui négocient, mais nous, il peut y avoir un impact derrière. C'est pour ça que j'alertais là-dessus.

M. Le Maire : Non mais je suis tout à fait d'accord, mais dans mes propos, ce n'est pas de dire que la commune, enfin que la municipalité s'en désintéresse. Mais que ce n'est pas elle qui est moteur.

M. Devise : Ah non mais ça je l'avais bien compris.

M. Le Maire : Moi j'ai posé la question, j'ai échangé avec la Présidente et le Vice-Président puisqu'il y a un binôme de direction. Jeudi au dernier match, donc c'était récent Monsieur Dumeil était présent également, j'ai échangé avec eux. Il y avait absolument rien d'engager.

M. Devise : Moi j'ai téléphoné pour savoir et effectivement ils ont découvert ça à la télé comme moi.

M. Le Maire : Que l'ASM ait voulu lancer un ballon d'essai, on verra comment il sera reçu. Mais je dirais ce n'est pas à la municipalité d'aller les inciter. On est en position pour le moment d'attente et de partenariat : on va dire actif. Moi je suis a priori chaque fois qu'il y a un match ici, je suis présent donc j'ai des échanges avec les dirigeants Jean-François Viguès également, qui suit les sports, est aussi régulièrement présent sur le terrain. On a des contacts et on a des contacts d'excellente qualité parce que justement il y a un projet qui nous intéresse. Parce qu'il va des petits aux seniors dans le cadre du baby basket jusqu'au basket santé pour les vétérans. Donc ça c'est vraiment quelque chose qui nous intéresse mais on est en attente et là-dessus pour le moment il n'y a pas d'information qui permet d'accréditer ou de discréditer cela.

M. Devise : Je voulais rappeler que s'il n'y a pas la ligne du RCB, là c'est bien parce qu'un club peut vite tomber et après derrière, pour les Beaumontois, il n'y a plus d'offre de rugby pour pratiquer pour les jeunes donc ça nous concerne et c'est important de suivre.

M. Le Maire : On est d'accord les clubs, on le sait tous ici pour être très proches de nos différents clubs, c'est quelque chose de fragile qui peut basculer très vite et qui met après beaucoup de temps lorsque la dégringolade est avérée, pour se reconstituer. Donc le milieu associatif, c'est quelque chose à quoi il faut qu'on soit très attentif et très vigilant parce que ça repose beaucoup sur des bénévoles. Et c'est effectivement quelque chose qui peut rapidement glisser.

M. Dumeil : Oui, oui, je suis complètement d'accord avec ce que vous avez commenté. Je voudrais dire quand même que justement la tentative n'est pas si vieille que ça. Avec les trois clubs, ça s'est avéré un échec. Chacun des trois clubs est reparti chez lui. Plusieurs questions se posaient d'ailleurs. Enfin, l'état des lieux actuel n'est pas si mal parce qu'il y aurait, au travers des trois qui ont été cités, une graduation dans les niveaux. Ce qui n'est pas inintéressant lorsqu'on fusionne d'ailleurs on ne connaît pas beaucoup de fusions qui ont réussi à voir Clermont + Vichy 1+1 ça ne fait que 1 au bout du compte. Ça pose un problème avec les matchs à domicile où il faut essayer de trouver un tour de rôle, c'est compliqué. Un autre problème que les dirigeants connaissent bien, c'est que devant les efforts faits pour les jeunes, vous évoquiez le baby basket, les mini divisions. C'est que pour les jeunes et les écoles de basket et les petites divisions, il est tout à fait moteur d'avoir des équipes seniors. On peut constater d'ailleurs puisqu'on s'y croise chaque fois qu'il y a un match ici, que les toutes petites sections sont très présentes. Elles sont d'ailleurs régulièrement associées et dès qu'arrive les mi-temps se ruent sur le terrain pour occuper le terrain etc. Donc ces équipes elles servent aussi de locomotive aux plus petites équipes et que bon, encore une fois c'est la décision des clubs, mais je n'ai pas l'impression que là en plus ça se rapproche parce que manifestement l'ASM prend un autre niveau, d'autres dimensions avec des dispositions semi professionnelles, etc.

M. Le Maire : Mais si le problème se présente, on le prendra en compte et on regardera quelle est notre position. Mais je pense que là-dessus on a la même vision, c'est à dire qu'il est important de garder un club avec, on va dire, un peu une locomotive qui motive les plus jeunes et avec un vrai projet comme cela est le cas aujourd'hui pour notre club de basket.

M. Cogneras : Oui, merci Monsieur le Maire, voilà ce qui m'amène. Ça rejoint un petit peu ce qu'Alain a dit tout à l'heure concernant pourquoi n'y a t'il pas la ligne de toutes les associations avec « pas de demande » ou « en attente » ? Voilà je vais rejoindre aussi Olivier concernant le rugby. Donc moi si vous aimez mieux, je n'avais pas toutes les informations qui ont été dites actuellement. Donc au vu du tableau d'attribution des subventions aux associations Beaumontoises, j'ai été très surpris que le RC Beaumont ne figure point dans cette liste. Association rugbystique dont je suis encore très proche. Pour y avoir participé à sa création en 1971 et y étant resté jusqu'à 1995. Je me suis donc rapproché des dirigeants du club pour avoir le pourquoi du comment. J'ai trouvé des dirigeants désabusés par le peu d'intérêt qu'il leur est porté. Car vous n'êtes pas sans savoir que le club a failli disparaître il y a deux ans. Et que dans l'adversité, une poignée de dirigeants s'est mobilisée pour sauver le club et malgré une saison compliquée sur le plan des résultats, ils ont présenté une équipe tous les dimanches de match. Ce club, plutôt que d'être pénalisé, devrait être encouragé en ces moments particulièrement difficiles pour tous les efforts consentis lors de cette saison. Afin de remettre sur pied un club qui, fort longtemps a évolué au plus haut niveau régional et qui a même pratiqué en fédéral. Il a même décroché par l'intermédiaire de la FFR un emploi civique pour mettre en place un projet rugbystique allant de l'école de rugby aux seniors afin de toucher un nouveau public avec notamment la participation et la création d'un club de rugby à 5. Malgré tous ces efforts, la municipalité pour eux n'est pas très à l'écoute avec des rappels incessants concernant la mise à disposition de matériel ou de salle qui doit être faite suivant des critères bien précis. Mais vous savez, la vie d'une association n'est pas un long fleuve tranquille et très souvent des imprévus se présentent qu'il faut gérer dans l'urgence. Alors je pense que la municipalité devrait plutôt être facilitatrice pour le bien être des associations et pas un empêcheur de tourner en rond car le bénévolat se perd et

pour plutôt aider les derniers acteurs en évitant des procédures rigoureuses et souvent mauvaises. Voilà ce que j'avais à vous dire.

M. Le Maire : Il y aura une subvention je ne préjuge pas du montant auquel elle sera attribuée. La commission sera amenée à se positionner. Je vais limiter mes propos ici parce que ça touche des personnes, mais je suis prêt à vous rencontrer, à vous donner l'ensemble des informations pour que vous soyez le mieux possible éclairé sur cette situation du RCB. J'ai pas l'antériorité que vous avez et les liens, peut-être proches, puisque vous avez été très actif mais dans une période qui malheureusement est révolue et les gens de l'époque que vous évoquez ne doivent plus être trop sur le terrain aujourd'hui. Et c'est bien dommage parce qu'effectivement le RCB a supporté haut les couleurs de Beaumont. Vous employez l'euphémisme, Aurélien Bazin manipulait l'anaphore tout à l'heure. Vous, c'est l'euphémisme sur un certain nombre de vos propos, je vous invite à regarder depuis le début de la saison le nombre de matchs qui a été joué par l'équipe dite l'équipe première. Combien il en a été gagné et combien de points ont été encaissés ? Il y a d'autres éléments que je vous donnerai, y compris aussi sur le respect du personnel de la commune, parce que ça aussi c'est ma responsabilité en tant que Maire de préserver donc les agents de la collectivité. Il y a eu un certain nombre de choses qui n'étaient pas tolérables. Je pense que ce club a pris pour partie, un certain nombre de dispositions pour proposer aux plus jeunes dans le cadre d'une école de rugby et bien un encadrement de qualité. Il faut qu'ils persévèrent et qu'ils continuent dessus. Mais il y a un certain nombre de pratiques qui existent encore au niveau de certains des membres du club, et je dis bien de certains dont il est urgent qu'ils se départissent et qu'ils fondent sur des bases on va dire nouvelles, un fonctionnement à la hauteur de ce qu'il a pu être il y a quelques années. Voilà j'en dirai pas plus. Alors je vous laisse répondre si vous voulez, mais je n'en dirai pas plus. Mais je vous invite hors la séance publique du Conseil municipal à venir et je vous donnerai toutes les informations en ma possession. Et je pense que vous aurez un éclairage complet parce que là vous n'avez eu qu'un éclairage d'une partie des personnes. Mais le soutien de la collectivité, ils l'ont eu, y compris dans des années où il y avait peu de résultats. Nous, nous avons maintenu l'intégralité de la subvention, notamment au moment où le club a je vais dire plongé puisque ça s'est passé l'espace d'un été. On leur a fait confiance, on les a accompagnés, il y a eu des débordements qui ne sont pas tolérables et moi j'attends avant de donner la demande de subvention, le dossier est en instruction il y a un certain nombre de préalables on va dire comportementaux qui doivent être satisfaits. Voilà mais j'en dirai pas plus sur ce sujet ce soir.

M. Cogneras : Oui Monsieur le Maire, je peux entendre ce que vous me dites, mais bon, les résultats sont ce qu'ils sont et moi j'estime que ces gens qui se sont impliqués ont eu un courage immense parce que quand vous vous déplacez et que vous prenez 50 billes eh bien il faut remotiver les garçons pour revenir le dimanche d'après et pour revenir à l'entraînement. Donc ces gens il faut les aider, c'est maintenant qu'il faut les aider. Ce n'est pas le tout de les enfoncer parce que le ménage a été fait.

M. Le Maire : C'est votre point de vue. Je me suis exprimé tout à l'heure, j'ai dit que j'arrêtais là donc je n'en dirai pas plus dans cette séance, mais je suis prêt avec vous à partager les informations dont je dispose et après vous garderez ou pas la même analyse, mais vous aurez l'ensemble de l'éclairage de la situation.

M. Cogneras : Vous savez, je l'ai, je sais de quoi vous voulez parler je l'ai su.

M. Le Maire : Eh bien si vous le cautionnez, c'est parfait.

M. Cogneras : Mais je ne l'ai pas cautionné puisque les personnes qui ont fait justement ce qu'il ne fallait pas faire ne font plus partie du club.

M. Le Maire : Ce n'est pas les informations que j'ai.

M. Cogneras : Vous voyez-vous avez pas les bonnes informations.

M. Le Maire : J'ai celle qu'on me donne et que le club me donne.

M. Cogneras : Donc je suis tout à fait déçu qu'on n'essaie pas de remonter une section qui a été un des fleurons de Beaumont, passé un moment.

M. Le Maire : Eh bien écoutez-moi je suis à leur écoute sur un vrai projet sportif avec une charte de comportement qui soit à la hauteur des enjeux qu'ils ont et ils ont un certain nombre de choses à prouver.

Mme Bohatier : Pour moi, ça va un petit peu faire rire tout le monde. Est-ce que vous pouvez nous donner une explication sur une nouvelle association qui s'appelle Canipéro.

M. Le Maire : Oui, Jean François Vigues va vous répondre.

M. Dumeil s'exprime hors micro.

M. Vigues : Non, je ne suis pas Président mon chien est trop vieux pour y rentrer. Canipéro, c'est une association de 70 personnes qui résident sur Beaumont. Leur vocation, c'est de vivre avec un chien, un animal sur Beaumont. Ils nous proposent des actions donc ils ont fait la caniween en automne dernier, donc ça fait beaucoup rire, mais en fin de compte ça fait beaucoup de lien social. Ils ont quand même pas mal de monde qui viennent. Ils apprennent aussi aux gens qui sont en difficulté avec leurs chiens. Ils nous ont proposé leur aide pour des gens en difficulté qui avaient du mal à maîtriser leurs chiens de les orienter vers eux pour voir s'ils pouvaient les aider. Ils ont deux éducateurs canins. Ils sont prêts à participer avec nous sur les déjections canines, les campagnes d'information vis-à-vis du grand public. Ils veulent aussi participer sur des projets avec le CCAS, France Alzheimer, des choses comme ça sur de la médiation avec le chien. Ils rentrent déjà aux Charmilles, ils ont des membres du DAHLIR. Donc voilà c'est plutôt une association qui est toute nouvelle. C'est plutôt intéressant je trouve pour le partenariat avec la ville et avec une dynamique derrière sur déjà les déjections des chiens. C'est un sujet qui préoccupe tous les Beaumontois et eux pourront nous aider à faire la médiation.

Mme Bohatier : Une explication pour le nom ?

M. Vigues : Il y avait le côté Canin, Cani et Péro pour Apéro au départ, moi aussi je trouvais ça un peu rigolo.

M. Le Maire : C'est parti d'un petit groupe qui avait une convivialité, puis petit à petit ils ont vu qu'il y avait quelque chose à faire au niveau du comportement. Vous savez quand vous regardez un chien c'est important de voir qu'il y a au bout de la laisse mais pas forcément des fois il n'y a personne donc il faut aussi trouver le maître et essayer d'expliquer. Il y a un certain nombre de messages à faire passer. Je vous propose de passer aux voix alors avant parce que vous le savez, il y a un certain nombre de dispositions. Ce que je demande c'est que celles et ceux parmi vous qui ont des liens

directs avec les associations s'écarter de dire ne participent pas au vote et voilà pour pas qu'il y ait de de conflit d'intérêts potentiels. Donc voilà Michel Préau, Philippe Rochette également m'a fait part de son retrait par rapport au vote, Valérie Berthéol également et Patrick Néhémie. Voilà pour ceux qui me l'ont signalé. Après je ne sais pas s'il y en a d'autres qui ont des fonctions de responsabilité dans des associations, mais les règles de déontologie supposent de se retirer du vote. Donc voilà, à l'exception des personnes que j'ai citées, est ce qu'il y en a d'autres qui sont en situation de gouvernance dans des associations et qui souhaitent s'écarter. Donc à l'exception de Michel Préau, Philippe Rochette, Valérie Berthéol et Patrick Néhémie, les autres sont réputés votants.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 26 Voix Pour, 3 Abstentions et quatre non participation au vote (M. Michel Préau, M. Philippe Rochette, Mme Valérie Berthéol et M. Patrick Néhémie) décide :

- **D'APPROUVER** à l'exercice budgétaire 2025, l'octroi de subventions et leur versement aux associations, selon la répartition figurant dans le tableau joint en annexe, pour un montant de **270 000,00 €**.
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au chapitre 65 du budget 2025,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ces subventions.

11 - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE MODIFIER ET SIGNER LA CONVENTION LAEP AVEC L'ASSOCIATION LA CAUSERIE

M. Le Maire : Alors point suivant, nous changeons de rubrique puisque c'est Nadine Dambrun qui nous présente une évolution avec la signature de la Convention avec l'association la causerie.

Mme Dambrun : Donc avant de vous parler vraiment de la causerie, j'aimerais dire à Madame Veilhan que même si quand on a des réunions sur la petite enfance et la jeunesse, l'ordre du jour, même s'il est pas très important, il est beaucoup discuté. Et quand il y a marqué que règlement, je peux vous dire qu'on a longuement discuté, on a fait tous les points. L'opposition a amendé tous les points et alors ? Est ce qu'on est trop bavard ou j'en sais rien ? Mais heureusement qu'il y avait que une seule chose à l'ordre du jour. Ça a été identique l'autre jour quand on a parlé de la causerie, on a repris tous les points et on a refait tous les objectifs du LAEP. De plus, le LAEP s'inscrit dans le PEDT on y a travaillé avec tous les acteurs locaux et la CAF et ça s'inscrit aussi dans la CTG donc même si je ne sais pas si l'information passe mal mais c'est comme ça qu'on travaille.

Mme Veilhan : L'information passe très bien. En fait le truc c'est que on n'a pas du tout de compte rendu de commission et puis en fait peut être que c'est en lien avec le PEDT mais on en a jamais entendu parler. Et peut être que si vous dites plein de choses en commission...je suis tout à fait d'accord, vous avez discuté et certainement beaucoup, mais en fait moi mon sens c'est que la commission a le droit de préparer, elle doit préparer des choses qui doivent être débattues ici. Et il y a plein de sujets qu'on ne débat pas ni en commission ni ici, et c'est pas la peine de répondre à côté de la plaque. En fait, j'ai posé une question sur le PEDT et c'est bien ça en fait le sens de ma question. Je ne remettais pas du tout en cause la qualité des discussions que vous pouvez avoir en commission.

Mme Dambrun : En plus il vous avait été dit que quand on serait un peu plus avancé dans le projet au niveau alors je sais plus si on doit dire la jeunesse, l'enfance, enfin la petite enfance tout du moins quand on sera un peu plus avancé dans tout ce projet global, on avait dit qu'on ferait un Copil social. On est en train de le penser et vous serez bien sûr comme l'autre fois invités. Voilà donc pour ce qui est de la Convention, je ne vais pas reprendre les termes de cette convention ni les objectifs. Ils ont été débattus en 2023 et la seule modification c'est la mise à disposition d'une deuxième salle au rez-de-chaussée de la résidence des 6 collines, nous avons toujours envisagé un deuxième lieu d'accueil afin de capter la population vivant de l'autre côté de la route de Romagnat qui souvent ne traverse pas la route. Il nous est difficile de savoir le lieu de résidence des personnes en raison de l'anonymat de leur participation. Néanmoins, depuis le 8 janvier 24, date d'ouverture du LAEP 85 familles différentes ont été accueillies dont 23 familles Beaumontoises et 101 enfants différents. Outre la mise à disposition des deux salles le lundi matin au 6 Collines et l'après-midi au RPE, la participation de la commune est identique pour le premier lieu et pour le deuxième elle sera au prorata de la date d'ouverture, soit 500€ pour une ouverture envisagée le premier septembre. La participation de la commune sera donc d'un montant de 2000€ en 2025.

M. Le Maire : Merci pour cette synthèse.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à modifier et signer la convention LAEP avec l'Association La Causerie.

12 - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY DE DOME AFIN DE LANCER UNE PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE EN VUE DE CONCLURE UNE CONVENTION DE PARTICIPATION EN MATIERE DE SANTE

M. Le Maire : Je vous remercie. Rapport suivant. C'est un rapport dans le domaine des ressources humaines et il s'agit de la protection sociale complémentaire, c'est le mandatement du centre de gestion de la fonction publique territoriale afin de lancer une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de santé et c'est notre collègue Patrick Néhémie qui nous présente ce rapport.

M. Néhémie : La protection sociale complémentaire, ça recouvre à la fois les risques qui ont trait à l'intégrité physique, ce qu'on appelle en fait le risque santé. Et puis les risques qui sont liés à l'incapacité de travail, qu'on appelle le risque de prévoyance ou risque maintien de salaire. Pour cette partie prévoyance, la procédure a été engagée l'année dernière et a abouti à la décision de souscrire à la proposition du Centre de gestion pour une mutuelle collective qui a été proposée par le Centre de gestion. La même procédure va être employée cette fois-ci avec la mutuelle santé. Cette mutuelle santé qui jusqu'à présent pouvait bénéficier d'une participation de la collectivité, mais qui n'était pas obligatoire, mais c'est ce que nous faisons déjà ça va maintenant rendre obligatoire la participation de la collectivité, alors nous allons être amenés à engager la même procédure que ce que nous avons fait pour la prévoyance. C'est-à-dire qu'il y a quelques temps, nous avons voté une déclaration d'intention du moins, nous avons adressé une déclaration d'intention au Centre De Gestion pour lui dire, en gros, potentiellement, nous serions susceptibles d'être intéressés. Voilà ce qui a permis au Centre de gestion de proposer une procédure de mise en concurrence pour

présenter donc une mutuelle au titre du Centre de gestion. C'est donc le deuxième étage de la fusée sur laquelle nous nous situons aujourd'hui. Il s'agit de donner mandat au Centre de gestion pour lancer une procédure de mise en concurrence entre différents acteurs intéressés. Et nous aurons le troisième étage de la fusée une fois que le Centre de gestion aura terminé sa mise en concurrence et aura choisi parmi toutes les propositions un contrat collectif susceptible d'être proposé aux communes. Nous aurons à ce moment-là à décider si oui ou non nous rentrons dans ce dispositif du contrat collectif. Donc nous serons amenés à décider si nous prenons ce contrat collectif. Et par ailleurs, nous serons amenés à décider au vu de cette proposition là, quel est le montant de la participation santé que la collectivité prendra dans ce contrat ? Sachant que les règles ont légèrement changé pour le risque santé aujourd'hui, cette participation ne pourra pas être inférieure à 50% du montant de référence qu'on appelle le panier fixé à 30€. Il ne pourra pas être inférieur à 15€ par mois et par agent. Donc on sera amené à devoir remodifier les modalités de cette participation là en toutes circonstances et nous serons amenés à devoir décider si nous faisons appel au contrat proposé par le Centre de gestion à l'issue de cette mise en concurrence. Donc pour aujourd'hui, il s'agit de donner mandat pour lancer une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de santé.

M. Le Maire : Merci pour cette présentation. Est ce qu'il y a des demandes d'explication de complément ?

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour décide :

- **DE MANDATER** le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour la garantie santé ;
- **DE S'ENGAGER** à communiquer au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme les caractéristiques quantitatives et qualitatives des effectifs en cause ;
- **DE PRENDRE ACTE** que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme par délibération et après convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la commune aura la faculté de ne pas signer le contrat collectif souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

13 - AUTORISATION A SIGNER LES CONVENTIONS FIXANT LES CONDITIONS FINANCIERES DE REPRISE DE COMPTE EPARGNE TEMPS

M. Le Maire : Le rapport suivant est relatif aux conventions fixant les conditions financières de reprise de compte épargne temps. Et c'est également notre collègue qui nous présente ce rapport, Patrick Néhémie.

M. Néhémie : Oui donc le dispositif de compte épargne temps date de 2004. Il est relativement ancien et il a été dès 2004 intégré dans la commune de Beaumont qu'il a mise en place aujourd'hui. Vous avez pu voir sur la note de synthèse qui vous a été distribuée, que le nombre de CET

actuellement utilisés au sein de la collectivité est de 39. Le problème qui se pose aujourd'hui, c'est celui du devenir d'un CET lors de la mutation d'agents, que ce soit en direction de notre collectivité ou depuis notre collectivité en direction d'une autre collectivité. Sachez que c'est la collectivité à laquelle appartient l'agent en cas d'utilisation du CET qui va devoir supporter la charge financière de ce CET. Donc si aucune convention n'est établie entre la collectivité d'où proviennent l'agent et la collectivité qui reçoit l'agent, c'est la collectivité qui reçoit l'agent qui supporte l'intégralité de la situation. Si nous voulons pouvoir établir avec des collectivités extérieures qui nous adresseraient des agents par voie de mutation ou à qui on adresserait des agents par voie de mutation, il peut être nécessaire d'autoriser le Maire à pouvoir signer de telles conventions fixant les conditions financières de reprise du contrat épargne temps. En l'état actuel des choses, les délégations faites au Maire par le Conseil municipal n'intègrent pas cette capacité d'autorisation à signer les conventions pour le Maire, c'est donc l'objet de cette délibération d'autoriser le Maire à signer les conventions fixant les conditions financières de reprise du Compte Épargne Temps.

M. Le Maire : Merci. Est ce que cette présentation appelle des questions ou des remarques ?

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions fixant les conditions financières de reprise de Compte Epargne Temps.

M. Le Maire : Je vous remercie on a balayé l'ensemble des rapports à l'ordre du jour. Il nous reste la note de synthèse numéro 15 qui est donc une communication des décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal. Enfin la présentation est à la fois simple et peut être complète puisqu'il y a un grand nombre de lignes. Donc si vous avez des questions, nous sommes à votre écoute. Alors j'ai une demande de parole de Damien Martin.

M. Martin : C'était pour la ligne numéro 2025-18, l'organisation prix cycliste de la fête des Cornards. Je voulais savoir quel était le détail de la Convention, qu'est ce qui incombe à l'organisateur hormis d'amener des concurrents ?

M. Le Maire : Alors je vais proposer à Michel Préau sur l'organisation de la course.

M. Préau : Oui alors en ce qui concerne l'organisation de la course de la fête des Cornards on a prit l'association Issoire Sport Organisation dont le Président est Monsieur Mallet. Donc la commune verse 1975€ je crois d'une part et l'autre part est donnée par le Conseil départemental : 1000€. Voilà donc au total, ça fait 2 975€.

M. Le Maire : Peut être que Michel tu peux nous donner des éléments sur le niveau des coureurs.

M. Préau : Alors il y a plusieurs niveaux c'est plus ou moins une course semi-professionnelle, des premières catégories, deuxième et troisième catégories. C'est un peu plus élevé que la course qu'on faisait avant.

M. Martin : Et donc en termes d'organisation, tout le matériel - je dirais de sécurisation- est mis à disposition par la commune ou c'est à la charge de l'organisateur ?

M. Préau : C'est l'organisateur qui prend part à la sécurisation, par exemple sur des poteaux, il met des mousses, etc.

M. Le Maire : Oui, c'est l'organisateur qui est responsable de la sécurité de son épreuve. Donc il y aura un repérage, mais ils ont déjà fonctionné l'année dernière pour sécuriser les points les plus sensibles. Il y a un nombre requis de signaleurs à mettre sur le circuit.

M. Martin : Ça me pose un petit cas de conscience en fait, pour nos associations locales à qui on demande d'organiser un certain nombre d'événements pour bénéficier d'un certain nombre de points, je fais partie de la Commission et j'ai validé ça. Mais le cas de conscience il se pose aussi à moi de me dire on va pénaliser une association peut être Beaumontoise qui ne va pas organiser un événement puisque c'est aussi des choses qu'on leur demande d'organiser des événements pour animer la vie associative et la commune. Et à côté de ça, on va prendre un organisateur Issoirien et on va lui donner 2 900€ pour organiser cette course. C'est une petite réflexion que je me fais à moi même et je me dis mince on est assez exigeants avec nos propres associations. Et d'un autre côté, on donne 2 900€ à une association autre. Alors certes, qui va nous amener, je l'entends une compétitivité, peut être un petit peu plus de public ou nos confrères de la Montagne feront un petit article dessus. Mais ça me pose quand même question.

M. Le Maire : Enfin franchement je ne crois pas que ce soit qu'il faille le mettre en contradiction parce que c'est tout à fait possible que nos associations, déjà des membres de nos associations municipales puissent participer, comme signaleurs, je pense qu'ils seront les bienvenus, ça ne posera pas de problème. Après je ne pense pas qu'on ait la capacité sur la commune d'avoir un organisateur de ce niveau-là. Et en tout cas, moi, s'il n'y avait pas un organisateur de ce niveau-là, je n'accepterai pas, pour des raisons de sécurité, d'exposer potentiellement des coureurs à un risque. Parcequ'une course cycliste c'est quand même dangereux potentiellement. Donc c'est une affaire de spécialistes et le club Issoirien ce n'est pas une association lambda, c'est vraiment un organisateur de course et ça enfin pour moi ça a un coût, mais soit on met quelques personnes sur un vélo qui font un tour de la commune, mais ça n'aura pas le cachet que peut avoir une course avec ces niveaux d'engagés qui viennent de toute la Région avec des gens semi-professionnels, c'est souvent la porte d'entrée vers un cran au-dessus. Et le fait d'avoir cet organisateur ça nous amène une qualité de plateau qu'on n'aurait pas autrement quoi. Et vraiment moi le premier point c'est celui de la sécurité. On en a souvent parlé avec Michel.

M. Martin : Je connais bien l'organisateur ISO et pour l'avoir fait travailler à titre personnel dans le cadre professionnel de mon entreprise et ce n'est pas du tout un reproche mais je ne l'oppose pas à nos associations. Je me remets juste en cause notre manière de raisonner avec nos propres associations et je vois la valeur, le montant qu'on valorise une organisation, même si on reste bon sur des bons cyclistes, première, deuxième, troisième catégorie. On n'est pas non plus sur une course internationale et puis on sait aussi tous à peu près qui va participer.

M. Le Maire : Non mais moi, encore une fois, si des membres d'associations veulent participer, je pense qu'il y aura aucun problème à les intégrer, comme signaleurs sur le parcours de la course.

M. Devise : Alors moi je voulais dire qu'il faut quand même faire attention à ces comparaisons. Parce que là on achète une prestation de service, ce n'est pas une subvention et donc on ne peut pas tout à fait comparer les choses. On aurait pu acheter à une entreprise ou à une association beaumontoise, on est d'accord et à ce moment-là ça ne rentre pas dans les subventions, donc ce n'est pas le même traitement. Je comprends les interrogations qu'on peut avoir par rapport à nos propres associations, mais il faut bien expliquer que ce n'est pas la même chose. Là, on est dans le cas d'une prestation de

service, c'est comme pour les autres du défilé Carnavalesque. Et donc il y a un engagement avec une obligation de résultat de la part de ISO. Et quand on demande à une organisation d'organiser quelque chose, on verse un morceau de subvention parce que c'est souvent ça quand même à Beaumont c'est pas la même chose s'il se rate ils vont se rater on ne leur en voudra pas. Le prestataire ISO n'a pas le droit.

M. Le Maire : Voilà, et sur le plan sécurité pour reprendre le contexte de la fête de Pâques. C'est comme le feu d'artifice on prend un professionnel, c'est une prestation qu'on paye et qui nous garantit la mise en œuvre de moyens et une obligation de résultat. Et là on est dans la même disposition parce que ce n'est pas les mêmes risques, mais c'est tout aussi potentiellement dangereux.

M. Dumeil : Oui, juste quelques mots. Olivier avait bien fait de demander la parole avant moi parce que c'est à peu près ce que je voulais dire, que c'était une prestation qui est achetée et je voulais dire ajouter deux autres choses. Il y a je crois trois clubs qui sont susceptibles d'être organisateurs il y a Gerzat, il y a Cournon et il y a Issoire. Mais c'est vrai que c'est intéressant, y compris comme d'avoir un club comme Issoire parce qu'il a un large effectif qui l'amène donc forcément sur les courses qu'il organise. Et puis je voulais citer mais dans l'autre sens et je ne sais pas si ça va se poursuivre mais l'association du vélo club beaumontois au niveau, je sais plus quoi sénior, organise d'ailleurs le levé de rideau à Beaumont mais organise 10 ou 12 compétitions durant l'année dans d'autres communes alentours de souvent de petites communes qui ont pas l'occasion et les moyens de se faire des grandes compétitions. Et c'est au niveau Ufolep comme le dit Michel et c'est le vélo club beaumontois qui le fait. En fait où il y a une vraie difficulté, c'est d'avoir un peu le matériel et savoir faire et puis d'attirer les effectifs quoi.

M. Le Maire : Sur cet ensemble là, d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je clos l'ordre du jour de notre Conseil municipal.

Fin de l'ordre du jour à 23h03

M. Le Maire : Est ce que parmi les élus il y a des questions diverses ? Alors Olivier Devise et Alain Dumeil.

M. Devise : Oui moi j'ai juste une remarque sur la Maison des Beaumontois et sur le présentoir. Je pense qu'il est municipal où il y a le bulletin municipal et un certain nombre de choses parce qu'on trouve des documents. Je pense que vous n'avez pas validé et donc il faudrait quand même surveiller un peu ce qui s'y trouve. Voilà je vous ferai passer pour que vous puissiez voir.

M. Le Maire : D'accord merci.

M. Dumeil : Oui moi j'ai deux demandes alors peut être que ça a déjà été exécuté sinon est ce que ça le sera ? Je crois que c'était dans les décisions du Maire des missions à tel ou tel organisme professionnel pour vérifier les extincteurs ou des choses comme ça. Et ma question était, je pense à deux choses qu'il est sans doute nécessaire de vérifier, d'autant plus que j'ai vu des comptes rendus et des reportages au niveau national sur la vérification de l'état de marche des défibrillateurs. Qui paraît-il tombent assez facilement en défaillance s'ils ne sont pas vérifiés régulièrement. Il peut arriver qu'il y ait un besoin, un incident avec le défibrillateur qui ne marche pas. Donc est ce que c'est prévu où est ce qu'on pourra envisager de faire une tournée de vérification du bon état de

fonctionnement des défibrillateurs ? C'était le premier point. Et deuxième point c'est un souvenir qu'on avait partagé, vous vous souvenez sans doute de cette maison individuelle qui a quasiment totalement brûlée dans le lotissement du Matharet où les services d'incendie se sont trouvés à se raccorder à une bouche incendie qui avait effectivement de l'eau mais avec une pression insuffisante et vous aviez dit à ce moment-là que sans doute il y aurait peut être une vérification à faire de la puissance et de la pression capable de dégager chacune de nos bornes d'incendie. Parce que là en plus, on n'était pas loin du réservoir et que vous vous souvenez qu'il avait fallu faire appel à une autopompe de Saint Genès, etc. Et il ne suffit pas que la borne soit raccordée à l'eau heureusement mais c'est de savoir si elle répond à ses besoins. Alors je ne sais pas ce qui existe en la matière sans doute là vous avez tous les éléments techniques pour le savoir et sans doute serait-il pas inutile de le faire au niveau de la commune pour savoir si là aussi suffit pas qu'il y ait de l'eau c'est de savoir s'il y a de la puissance. Donc je mets ça sur la table c'est au niveau de l'idée, sans doute la nécessité de le faire.

M. Le Maire : Sur les deux questions donc la première, oui, nous avons un contrat de maintenance pour les défibrillateurs implantés sur la commune. Pour les extincteurs, on a quelque chose qui est prévu et qui permet de s'assurer de leur bon fonctionnement. Pour la deuxième question, effectivement, c'était un incendie qui doit dater maintenant d'environ deux ans. J'avais vu avec les services du SDIS le débit sur cette borne était conforme aux règles qui existent, mais après c'est tout le problème de la distance et du nombre de lances qui sont mises concomitamment en service. Le réseau de défense contre les incendies est géré par la Métropole puisque ça fait partie du service des eaux et il y a régulièrement des contrôles qui sont effectués. Après se pose plus le problème de l'implantation de ces bornes et de la distance par rapport aux maisons parce qu'on n'était pas loin, mais on était quand même un petit peu en limite, ce qui amenait une perte de pression à l'arrivée des tuyaux. Et lorsque les pompiers ont plusieurs natures de lances d'autant que celles qui posaient problèmes étaient celles qui étaient engagées depuis la hauteur de l'échelle et avec la hauteur d'eau, ça nécessite une pression supplémentaire. Voilà mais ça avait bien été vérifié et la conformité avait été confirmée. Mais c'est une vraie problématique qu'on a d'une manière générale. Et après c'est plus la proximité de plusieurs bandes qui permettent de faire converger un volume et une pression d'eau suffisante. Les GCC de grandes capacités sont effectivement souvent engagées sauf s'il y a plusieurs bornes à des distances très courtes.

Mme Molle : Moi c'est une toute petite question, il y a-t-il des horaires différents suivant les jours de la semaine sur l'éclairage public ?

M. Durantin : Oui, les weekends, l'extinction est différée d'une heure.

M. Le Maire : On peut peut-être donner pour l'été ce qui sera mis en place.

M. Durantin : Pour l'été, l'extinction aura lieu à 00h00. Et on va faire des tests pour voir on va essayer de ne pas rallumer pour compenser le delta qu'on aura mis en plus.

M. Le Maire : Voilà, on repousserait un petit peu l'horaire d'extinction et on ne rallumerait pas le matin parce qu'on ne doit pas être loin du lever de jour. Tout en restant dans le centre allumé, sans coupure dans le périmètre du vieux bourg. D'autres questions ? Je n'ai oublié personne donc notre séance est terminée. Est-ce qu'il y a parmi le public, puisqu'on a quelques personnes, quelqu'un qui souhaite poser une question ou s'exprimer ?

Je vous remercie pour votre présence et votre participation et je vous souhaite une très bonne soirée. Merci

M. Le Maire lève la séance à 23h12.

**Le Maire,
Jean-Paul CUZIN**



**Le secrétaire de séance,
Martine MEZONNET**



